

**Début de
précipitations
pluviométriques
à répartition
spatiale encore
limitée**

Lire page 2

HORIZONS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATIONS - ÉDITÉ PAR L'AGENCE MAURITANIE D'INFORMATION

N°7797 DU MARDI 9 JUIN 2020

PRIX : 20 MRU

Pour le signalement de tout cas
suspect de coronavirus :

**appeler le
numéro gratuit**

1155

Nomination dans les corps des Forces armées et de sécurité

La Présidence de la République a annoncé que par décrets en date de ce jour (NDLR 8 juin 2020), sont nommés :

- le Général de division Mohamed Ould Bamba Ould Meguett, Chef d'Etat-major général des Armées,
- le Contre-amiral Isselkou Cheikh El Wely, Chef d'Etat-major particulier du Président de la République,
- le Général de Brigade Ahmed Ould Abdel Wedoud Ould M'Bareck, Inspecteur Général des Forces Armées et de Sécurité,
- le Général de Division Mohamed Cheikh Ould Mohamed Lemine, Chef d'Etat-major de la Garde Nationale,
- le Général de Division Misgharou Ould Sidi, Directeur Général de la Sûreté nationale,
- le Général de Brigade Moutar Ould Bella Ould Chaa-bane, Chef d'Etat-major Général adjoint des Armées,
- le Général de Brigade Habiboullah Ould Nehah Ould Ahmedou, Directeur du Groupement Général de la Sécurité Routière.
- le Général de Brigade Mohamed El Moutar Ould Cheikh Ould Menny, Chef d'Etat-major de l'Armée de terre,
- le Contre-amiral Mohamed Ould Cheikhna Ould Taleb Moustaph, Chef d'Etat-major de la Marine nationale,
- le Général de Brigade Mohamed Ould Cheikh Ould



Reprise des cours du fondamental et du secondaire le 1^{er} septembre prochain



Les ministres de l'Enseignement fondamental et de la Réforme de l'Éducation nationale, et de l'Enseignement secondaire, ont annoncé, lors d'un point de presse conjoint, la décision de prolongation de l'interruption de la scolarité jusqu'au 1^{er} septembre prochain, date de reprise de la scolarité qui se poursuivra jusqu'au 30 octobre prochain. L'année scolaire 2020-2021 devant débuter le lundi 16 novembre 2020. Les ministres des trois cycles de l'enseignement, en

concertation avec le département de la Santé, ont décidé le report de la scolarité dans tous les établissements de l'enseignement secondaire et professionnel, tant publics que privés, et ce jusqu'au 1^{er} septembre prochain. Il a ajouté que la période du 1^{er} septembre au 30 octobre sera consacrée à l'enseignement du programme du troisième trimestre et à l'organisation des différents examens et concours.

Lire page 3

Le ministre de la Santé s'enquiert des conditions de prise en charge des malades de la covid au CHN



Le ministre de la Santé, Dr Mohamed Nedhirou Hamed, a visité, hier, le Centre Hospitalier National pour s'enquérir, sur place, de la situation de prise en charge médicale des personnes atteintes de la covid-19 ainsi que le service Mère et Enfant du même centre. Après le Centre de Santé Mère et Enfant et l'Hôpital Cheikh Zaid, c'est la troisième étape des visites qu'effectue le ministre dans les infrastructures sanitaires pour se renseigner au plus près de la situation des patients atteints de la covid-19, s'informer de leurs conditions de prises en charge médicale et des conditions d'isolement empêchant toute propagation par voie de contamination.

Lire page 4



Pour éviter le Coronavirus : Se laver régulièrement les mains au savon et/ou utiliser une solution hydroalcoolique



Partis de la majorité et de l'opposition représentés au Parlement déterminés à coordonner leurs efforts pour faire face au covid-19

Les partis de la majorité et ceux de l'opposition représentés au Parlement se sont réunis lundi après-midi au siège de l'Union Pour la République (UPR) dans le cadre de la coordination pour la lutte contre la propagation du covid-19. Le président de l'UPR, M. Sidi Mohamed Ould Taleb, a félicité les partis politiques pour avoir accompagné, pendant plus de deux mois, les mesures préventives à travers la concertation et la coordination qui ont

prévalu dans le climat d'apaisement et d'ouverture politiques instauré par Son Excellence le Président de la République, M. Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani et suscité par la réactivité positive du gouvernement. Les présidents des partis ont fait observer que cette expérience a démontré la capacité de leurs formations à intégrer et à poursuivre une dynamique de coordination autour des questions nationales. Ils ont salué l'initiative du Président

de la République qui a permis de créer un cadre aussi large de concertation et d'échanges pour endiguer la propagation de la pandémie du coronavirus. Ils ont, enfin, appelé à une intensification de la concertation entre leurs partis et le gouvernement, soulignant, au passage, leur appréciation positive pour la représentation de leurs formations à la commission de suivi de gestion du Fonds spécial de solidarité sociale et de lutte contre le covid-19.

Début de précipitations pluviométriques à répartition spatiale encore limitée



Les premières précipitations pluviométriques enregistrées par les stations des services de la météorologie restent encore limitées aux régions de l'Est et du Sud du pays. Elles interviennent également de façon précoce, laissant craindre une interruption qui compromettrait la régénération du couvert végétal qui, en dessous d'un seuil de pluviométrie, s'assèche rapidement. Après une période soudure particulièrement difficile en raison du sévère déficit hydrique de la dernière saison hivernale, un tel scénario risque d'aggraver la situation des éleveurs et agriculteurs qui tiennent à peine le coup à la faveur du programme agropastoral mis en œuvre par le gouvernement et dont la première phase vient de s'achever. Toutefois, les nouvelles précipitations enregistrées font renaitre l'espoir chez les populations rurales. Le Réseau administratif de commandement relevant du ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation a fait état de la tombée de pluies sur plusieurs points du territoire. En voici le relevé effectué par les services de la météorologie nationale :

- Hodh Charghi :
Djiguenni 10 mm ;
Boustella 01 mm ;

- Hodh El Gharbi :
Kobenni 22 mm ;
Gogui Zemmali 23 mm ;
Medbougou 20 mm ;
Voulania 16 mm ;
Ghlig Ahle Awdje 31 mm ;

- Assaba :
Hamoud 10 mm ;
Laoueissi 05 mm ;
Sani 18 mm ;
Talhaya 11 mm ;

- Gorgol :
Tweijila 24 mm ;
Maghama 13 mm ;
Ber El Ghaba 12 mm ;
Daw 10 mm ;

Wali 15 mm ;
Toulet 15 mm ;

- Brakna :
Mbermouss 10 mm ;
Toueidima 05 mm ;
Ould Boukseiss 02 mm ;

- Guidimagma :
Ghabou 56 mm ;
Gouraye 58 mm ;
Loudey 25 mm ;
Bouceta 43 mm ;
Bejdour 40 mm ;
Sabouciré 35 mm ;
Coumba NDaw 40 mm ;
Chelkha 70 mm ;
Bay Diam 30 mm ;
Boulehya 30 mm ;
Melgué 65 mm ;
Amague 35 mm ;
Ketane 25 mm ;
Meslem 46 mm ;
Samba Tougueye 65 mm ;
Ould Yengé 10 mm ;
Lahraj 05 mm ;
Sagné Diéri 50 mm ;
Tektaka 27 mm ;
Tektaka Samba Guouma 27 mm ;
Dafor 04 mm ;
Mbedia Sagha 15 mm ;
Laabelli 35 mm ;
Kalimoro 06 mm ;
Sélibaby 35 mm ;
Tachott 24 mm ;
Artoumou 22 mm ;
Dialla 30 mm ;
Jar Ahel Salem 40 mm ;
Danguiremou 40 mm ;
Ahel Sambe 17 mm ;
Kininkoumou 40 mm ;
Wompou 27 mm ;
Guedjewel 40 mm ;
Jreiv 25 mm ;
N'Kheila 1 25 mm ;
Diegui 25 mm ;
Agweinite 50 mm .

Le billet du Mardi

**Mohamed Malainine
Ould Abdel Vettah**



La célébration de la journée internationale de la biodiversité vendredi 5 juin courant, doit nous rappeler une fois de plus que l'homme vit au sein d'une toile : la toile de la vie. Cette toile est un système complexe et interconnecté dans lequel chaque partie joue un rôle important. Lorsqu'un élément est modifié ou supprimé, le système entier est affecté, ce qui peut avoir des conséquences positives ou négatives. Or, force est de constater que l'action de l'être humain a réduit la biodiversité et modifié les habitats des animaux sauvages à un rythme sans précédent. L'émergence de la Covid-19 a mis en évidence le fait que lorsque nous détruisons la biodiversité, nous détruisons le système qui soutient la vie humaine. Aujourd'hui, à l'échelle mondiale, on estime qu'environ un milliard de malades ainsi que des millions de décès surviennent chaque année à la suite de maladies causées par des virus divers. Plus un écosystème est riche en biodiversité, plus il est difficile pour un agent pathogène de se propager rapidement ou de nuire. La perte de biodiversité offre la possibilité aux agents pathogènes de passer des

animaux aux êtres humains. Ne détruisons donc pas le système qui nous protège naturellement pour créer les conditions permettant à des agents pathogènes particuliers comme les coronavirus, de se propager. Selon la ministre de l'Environnement et du Développement durable, « en Mauritanie, la dégradation des terres touche près de 220.000 hectares par an et les forêts sont tellement fragmentées qu'elles ne remplissent plus leur fonction écologique ». C'est pour cette raison que notre pays, conscient du rôle clé joué par la biodiversité dans le développement durable, a ratifié en 1996 la convention internationale sur la diversité biologique et s'est engagé à améliorer la prise en compte de la biodiversité dans les politiques publiques et les programmes de développement. La Covid-19 nous offre l'occasion à la fois de repenser notre relation avec la nature et de reconstruire un monde plus respectueux de l'environnement tout en gardant à l'esprit que "respecter l'environnement, c'est respecter la création d'Allah".

HORIZONS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION
ÉDITÉ PAR L'AGENCE MAURITANIE D'INFORMATION



**DIRECTEUR DE PUBLICATION,
DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AMI :**

Mohamed Fall Oumeir Beye

DIRECTEUR DE LA RÉDACTION :

Maarouf Ould Oudaa

RÉDACTEUR EN CHEF :

Sidi Moustapha Ould Bellali

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION :

Abderrahmane Ould Cheikh

CHEF DIVISION MAQUETTE :

Elhadrami Ould Ahmedou

TIRAGE : IMPRIMERIE NATIONALE

Reprise des cours du fondamental et du secondaire le 1^{er} septembre prochain



Le ministre de l'Enseignement fondamental et de la Réforme de l'Éducation nationale, M. Adama Bocar Soko, a annoncé, lors d'un point de presse conjoint avec son homologue de l'Enseignement secondaire, la décision de prolongation de l'interruption de la scolarité jusqu'au 1^{er} septembre prochain, date de reprise de la scolarité qui se poursuivra jusqu'au 30 octobre prochain. M. Soko a précisé que l'année scolaire 2020-2021 débutera le lundi 16 novembre 2020.

Il a indiqué que la scolarité des élèves sera renforcée par des cours de rattrapage durant les mois de septembre et d'octobre qui serviront à préparer les examens.

M. Adama Bocar Soko a invité toute la famille scolaire à respecter les instructions et recommandations sanitaires qui émanent du ministère de la Santé. Le ministre a souligné l'importance qu'accorde le Président de la République, M. Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, au secteur de

l'enseignement. Il a, aussi, précisé que c'est dans ce cadre que le ministère a, très tôt, pris les dispositions pour limiter l'impact de l'arrêt des cours à travers la mise en place d'un téléenseignement au profit des élèves des classes de sixième année et d'une plateforme numérique en plus de la distribution d'ouvrages scolaires dans certaines zones rurales.

Pour sa part, le ministre de l'Enseignement secondaire, M. Malainine Ould Eyih, a noté que les ministres des trois cycles de l'enseignement, en concertation avec le département de la Santé, ont décidé le report de la scolarité dans tous les établissements de l'enseignement secondaire et professionnel, tant publics que privés, et ce jusqu'au 1^{er} septembre prochain. Il a ajouté que la période du 1^{er} septembre au 30 octobre sera consacrée à l'enseignement du programme du troisième trimestre et à l'organisation des différents examens et concours.

Le ministre a évoqué les efforts déployés par le département, sur instruction du Président de la République, pour faciliter aux élèves l'accès au cours via internet durant toute la période d'interruption de la scolarité consécutivement à la pandémie du covid-19, de manière à concilier les impératifs de santé et ceux de l'éducation.

M. Malainine Ould Eyih a salué le rôle des partenaires de l'action éducative que sont les enseignants, professeurs, élèves et parents d'élèves, les conviant à persévérer dans leurs efforts pour limiter la propagation et les effets de la pandémie. Il a, également, invité tous ces acteurs à tout mettre en œuvre pour assurer une pleine réussite de la prochaine ouverture scolaire. Le ministre les a assurés de la poursuite de la concertation de son département avec tous les acteurs du secteur dans l'intérêt des fils de la Nation.

Le ministre des Affaires étrangères reçoit l'ambassadeur du Maroc ...



Le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération et des Mauritaniens de l'Extérieur, M. Ismail Ould Cheikh Ahmed, s'est entretenu, lundi à Nouakchott, avec l'ambassadeur du Royaume du Maroc en Mauritanie, SEM. Hamid Chabbar.

Les entretiens ont porté sur plusieurs questions d'intérêt commun notamment la crise née de la propagation du COVID-19 et les moyens les plus efficaces permettant d'y faire face.

Les deux parties se sont félicitées des excellentes relations unissant les deux pays frères.

Les entretiens se sont déroulés en présence du directeur général de la Coopération bilatérale au ministère, l'ambassadeur Mohamed El Hanchi El Ketab et de la directrice par intérim du département Monde Arabe à la direction générale de la Coopération bilatérale, Mme Amina Sidi Mohamed Khalifa.

... et le chef de délégation de l'UE



Le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération et des Mauritaniens de l'Extérieur, M. Ismail Ould Cheikh Ahmed, a reçu en audience, lundi à Nouakchott, SEM. Giacomo Du-

razzo, ambassadeur, chef de délégation de l'Union Européenne en Mauritanie.

Les entretiens ont porté sur les questions d'intérêt commun.

La Mauritanie participe à la 63^e réunion de la commission africaine de l'OMT



Le ministre du Commerce et du Tourisme, M. Sid'Ahmed Ould Mohamed, a participé, lundi, par visioconférence, à la 63^e session de la réunion de la commission africaine de l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT) en présence de 130 participants du continent africain. Cette réunion discute des mesures prises par l'ensemble des membres visant à contenir la propagation du coronavirus et des possibilités à réunir les conditions appropriées pour la relance du secteur du tourisme compte tenu de son

rôle principal dans les économies des pays. Il s'agit d'élaborer un plan d'action permettant la durabilité du secteur en réfléchissant à une stratégie sanitaire préservant la santé des opérateurs et des touristes. Au cours de cette réunion, le ministre du Commerce et du Tourisme a présenté un exposé sur les mesures prises par la Mauritanie pour empêcher la propagation de cette pandémie du Covid-19 et sur les efforts entrepris par le ministère pour venir en appui au secteur du tourisme et à la recherche d'une nouvelle issue

pour la commercialisation de la production touristique locale sur les deux plans national et international. La cérémonie d'ouverture officielle de cette importante session a été marquée par mot du secrétaire général de l'OMT, M. Zurab Pololikashvili.

A cette réunion virtuelle, ont participé le directeur de l'Office National du Tourisme et la directrice du Tourisme au ministère du Commerce et du Tourisme.

Onze guérisons et 55 nouveaux cas de contamination au covid-19

La situation épidémiologique du covid-19 en Mauritanie a été marquée au cours de la journée d'hier lundi par 11 nouvelles guérisons, 4 décès et 55 nouveaux cas enregistrés, selon le directeur général de la Santé publique, Dr Sidi Ould Zahaf, lors de son point de presse quotidien, précisant que les nouveaux cas se répartissent comme suit :

- El Mina 1
 - Ksar 7
 - Tevragh-Zeina 24
 - Dar Naim 18
 - Teyarett 3
 - Toujounine 1
 - Riad 1
- Ces résultats ont été enregistrés



après que les services de santé aient procédé, au cours de la même journée, à 384 tests de dépistage dont 49 de suivi. Ils portent le cumul à 1 104 de cas de contamination confirmés dont 119 guérisons et 59 décès.

Réunion virtuelle sur l'autonomisation des femmes comme stratégie de riposte contre la covid-19



La Mauritanie a pris part, lundi, aux travaux d'une réunion extraordinaire du comité régional de pilotage (CRP) du projet autonomisation des femmes et dividende démographique au Sahel (SWEDD), tenue à Dakar, sous la présidence de la Côte d'Ivoire. Elle était représentée par le ministre de l'Economie et de l'Industrie, M. Abdel Aziz Ould Dahi.

Au cours de cette réunion virtuelle, les pays membres du projet SWEDD, les représentants de la Banque mondiale, du Fonds des Nations-Unies pour la Population (L'UNFPA), de l'Organisation ouest africaine pour la Santé (OAS), branche santé de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CDEAO), de la société civile et du secteur privé, tel que McKinsey, population council, promundo US, ont discuté autour du thème "autonomisation des femmes comme stratégie intégrée des plans de riposte contre la covid-19: perspectives pour le programme SWEDD".

Prenant la parole à cette occasion, le ministre de l'Economie et de l'Industrie, M. Abdel Aziz Ould Dahi, a précisé que notre région est touchée en plein foudroiement par la pandémie de covid-19, qui évolue suivant une trajectoire ascendante malgré les efforts entrepris par les différents gouvernements pour endiguer sa propagation. Il a ajouté que les conséquences négatives de la pandémie affectent profondément le tissu social des économies des pays de la région, région qui devrait connaître sa première récession économique depuis 25 ans tel que le préjuge la Banque mondiale.

Au sujet de la croissance en Afrique subsaharienne, le ministre a souligné qu'elle devra baisser dans une fourchette à moins de 5% en 2020, ce qui aura un impact négatif sur le bien-être social, en provoquant des baisses des consommations et de revenus.

Evoquant le cas de la Mauritanie, le ministre a précisé que la situation est marquée par une évolution rapide de la pandémie ces derniers jours et qu'elle compte 1049 cas confirmés de covid-19, dont 55 décès, 108 guérisons et plus de 2000 personnes mise en quarantaine. Il a ajouté que la croissance économique devrait baisser de moins 2% en 2020, baisse due essentiellement aux effets de la pandémie, même si l'inflation resterait basse et le marché ne devrait pas connaître de pression en termes de disponibilité des produits de première nécessité.

« Le gouvernement mauritanien a pris, dès l'apparition des premiers cas avérés des mesures administratives et sanitaires en vue de protéger les populations et d'endiguer la propagation de la pandémie. Ces mesures portaient, entre autres, sur l'organisation d'une vaste campagne de sensibilisation autour des voies et moyens de protections contre la pandémie, le renforcement du système sanitaire, notamment par la mise en place d'un dispositif de dépistage de la covid-19, la formation accélérée du personnel soignant et le confinement », a-t-il dit.

Evoquant les conséquences sociales du confinement, le ministre a souligné qu'elles sont importantes en termes de chute du PIB, de fragilisation du secteur privé et de la précarité des conditions de vie de ménages, notamment les couches vulnérables dans un contexte où l'informalité est prédominante avec plus de 48% du PIB, 56,5 des emplois et 91,9% des acquis occupés.

Face à cette situation, le ministre a noté que le gouvernement a élaboré, en concertation avec ses partenaires techniques et financiers, un plan national multidimensionnel « riposte à la covid-19 », plan structuré autour de cinq piliers complémentaires : la réponse sanitaire, la planification, la coordination, le suivi et le veille économique. Il a fait remarquer que ces piliers s'articulent autour de deux composantes complémentaires ayant trait à la réponse sanitaire et à l'atténuation des conséquences économiques et sociales résultant des mesures préventives mises en œuvre dans le cadre de la réponse sanitaire.

Il a, aussi, noté que le coût de ce plan se chiffre à 24, 29 milliards, MRU, soit 644 millions de dollars, ce qui représente 8,7 du PIB national. Le ministre a indiqué que ce financement est mobilisé aujourd'hui à hauteur de 55%. Il a ajouté la vulnérabilité des filles et des femmes est prise en compte par ce plan d'action, notamment dans ses 1er et 3e leviers relatifs au secteur de la santé et aux mesures d'atténuation des impacts sociaux économiques de la pandémie, mesures qui apparaissent également dans le Fonds national de Solidarité, lancé par le Président de la République dès l'apparition des premiers cas de la pandémie.

« Dans le domaine de la santé, plusieurs actions sont prévues en faveur des femmes, notamment dans les domaines de la nutrition et de la santé reproductive. Dans le cadre des mesures d'atténuation des impacts sociaux économiques de la pandémie, le plan prévoit un paquet de mesures

destinées à protéger les femmes et les filles contre les violences basées sur le genre.

Pour renforcer les capacités de résilience économique aux effets immédiats des conséquences prévisibles de la pandémie sur les conditions de vie des ménages, une campagne multimédia nationale est en cours d'exécution pour informer et sensibiliser le public sur les violences faites aux femmes, qui s'exacerbent, malheureusement dans le contexte covid-19 », a-t-il indiqué. Le ministre a, également, souligné que le gouvernement a engagé un vaste programme de lutte contre la vulnérabilité économique destiné à la contribution à l'autonomisation des femmes et des personnes vivant avec un handicap par l'attribution de petits financements destinés aux coopératives féminines et aux activités génératrices de revenus et des micro-projets initiés par les filles et les femmes en milieu vulnérable, en plus de la contribution du SWEDD à la réponse nationale, notamment par la mise en œuvre d'une campagne de communication et un soutien conséquent en équipements protection individuelle et communautaire. M. Abdel Aziz Ould Dahi a, enfin, rappelé que la Mauritanie avait mis en œuvre en 2019, une importante initiative régionale visant la réduction de la mortalité maternelle et exprimé les remerciements du gouvernement mauritanien à la Banque mondiale pour le financement de la seconde phase du projet SWEDD.

Le ministre de la Santé s'enquiert des conditions de prise en charge des malades de la covid au CHN



Le ministre de la Santé, Dr Mohamed Nedhirou Hamed, a visité, ce lundi, le Centre Hospitalier National (CHN) pour s'enquérir, sur place, de la situation de prise en charge médicale des personnes atteintes de la covid-19 ainsi que le service Mère et Enfant du même centre.

C'est la troisième étape des visites qu'effectue le ministre dans les infrastructures sanitaires pour se renseigner, au plus près, de la situation des patients atteints de la covid-19, s'informer de leurs conditions de prise en charge médicale et des conditions d'isolement empêchant toute propagation par voie de contamination. C'est ainsi qu'il a eu, auparavant, à visiter le Centre de Santé Mère et Enfant, l'Hôpital Cheikh Zaid.

Le ministre s'est déclaré satisfait aussi bien des conditions de prise en charge des patients atteints de la covid-19 que des mesures drastiques d'isolement prises pour éviter toute éventuelle contamination et limiter ainsi les risques de propagation de la pandémie.

Dr Mohamed Nedhirou Hamed a ajouté que sa visite vise aussi à rendre un hommage appuyé au corps médical qui se dépense sans compter sur les premières lignes du combat contre le fléau, sans oublier les volontaires qui travaillent dans des

zones à risque et qui fournissent des efforts louables.

Il les a appelés à observer avec la plus grande rigueur et toute la vigilance requise les mesures de protection et à utiliser à cet effet les équipements de protection mis à la disposition du secteur de la santé par le gouvernement.

Le ministre a salué les efforts déployés par les directions de la Santé et grâce auxquels les structures disposent de 150 nouveaux lits d'hospitalisation qui renforcent les capacités d'accueil déjà existantes au niveau des services des maladies épidémiologiques et virales.

Dr Mohamed Nedhirou Hamed s'est, ensuite, appuyé sur les axes de la stratégie de lutte contre la pandémie, notamment sur l'intensification des opérations de dépistage à la faveur des nouveaux moyens importants de dépistage dont dispose désormais le secteur en quantité et en qualité. Il a informé que le virus continue à circuler à Nouakchott et probablement à l'intérieur du pays. Il a, aussi, appelé les citoyens à accompagner les efforts publics en matière de prévention de la pandémie, notamment en observant scrupuleusement les mesures de préventions tels que le port du masque, la distanciation physique et la signalisation de tout cas suspect.

Le wali du Guidimagha inspecte les points de contrôle à Gouraye et Wompou

Le wali du Guidimagha, M. Tayeb Ould Mohamed Mahmoud, a effectué dimanche une visite d'inspection dans les villages et points de passage relevant des arrondissements administratifs de Gouraye et de Wompou, sur la frontière avec le Sénégal voisin.

Le wali a visité les centres de contrôle militaire sur lequel les forces armées et de sécurité veillent le long de la bande frontalière et a reçu des explications détaillées des chefs d'unité et de formations militaires en question sur la nature, au demeurant, difficile des missions qui sont les leurs. En effet, elles sont confrontées à des gangs de contrebande mais aussi aux infiltrés dans ces zones.

Dans toutes les stations visitées, le wali a tenu des réunions de sensi-

lisation avec certains notables du village, les exhortant à continuer de coopérer avec les autorités pour contrôler le processus de sécurisation des frontières, localiser les réseaux de contrebande et signaler tout infiltré dans l'intérêt de la sécurité des citoyens et de la nation dans son ensemble. M. Tayeb Ould Mohamed Mahmoud a adressé ses remerciements les plus sincères aux dirigeants, officiers, soldats des forces armées et de sécurité pour leur vigilance constante pour protéger la patrie et le citoyen, déclarant à leur endroit que les résultats de leur action étaient impressionnants. Il a rassuré les notables au sujet de la vente des aliments de bétail qui se déroule à un rythme accéléré, à des prix à la portée du citoyen et en quantités suffisantes.

Le wali a, enfin, exhorté les notables à veiller à préserver l'atmosphère de responsabilité qui prévaut actuellement dans les points de vente de toutes les communes de la wilaya.

De leur côté, les notables ont affirmé leur volonté de poursuivre une coordination absolue avec les autorités administratives, militaires et de sécurité afin de lutter contre la contrebande et l'infiltration de part et d'autre de la frontière, car il s'agit, à la fois, de défendre notre sécurité et notre santé.

Au cours de cette visite, le wali était accompagné du commandant de la quatrième région militaire, colonel Abdoullah Ould Sid Elemine, du hakem de la moughataa de Sélilabi, M. Mohamed Ould Nani et des responsables des services militaires et de sécurité de la wilaya.

Le Secrétaire exécutif de la Convention de l'ONU sur la lutte contre la désertification à Horizons

«La Mauritanie doit repenser son développement en valorisant ses atouts»

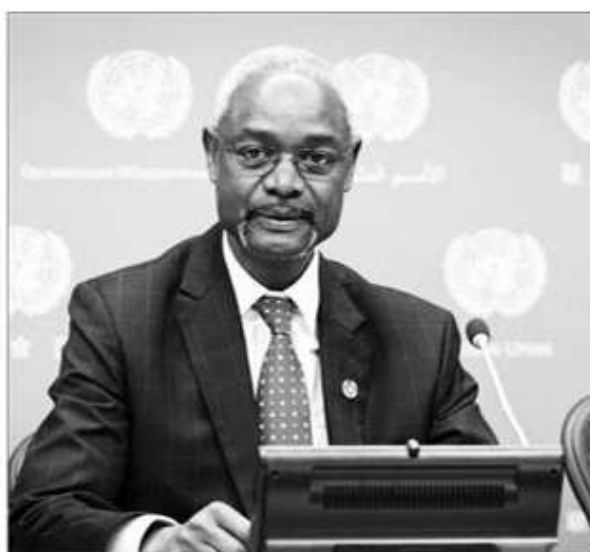
La pandémie Covid 19, c'est aussi une crise économique mondiale. L'Afrique, très faiblement touchée jusqu'ici, voit, cependant, ses structures sanitaires, peu performantes, mises à rude épreuve. Les mesures de confinement, de couvre-feu et autres fermetures de commerces, interdictions de voyages vont durablement affecter les économies des pays du continent très peu résilients. A la demande d'annulation pure et simple de la dette des pays pauvres, réitérée par le Président de la République M. Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, président en exercice du G5 Sahel, les partenaires ont préféré un moratoire. Comment les pays du continent en général et la Mauritanie en particulier pourraient-ils surmonter la crise née de cette pandémie ? Pour traiter de cette question et d'autres, Horizons poursuit sa série d'interviews. Nous avons interrogé M. Ibrahima Thiaw, secrétaire exécutif de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. M. Thiaw, mauritanien, est aussi conseiller spécial du secrétaire général des Nations Unies au Sahel. « Il possède une quarantaine d'années d'expérience dans le domaine du développement durable, de la gouvernance environnementale et de la gestion des ressources naturelles. »

Horizons : Quels impacts pourrait avoir la pandémie Covid19 sur le continent africain en général et les pays du Sahel en particulier qui sont «écologiquement vulnérables» ?

Ibrahima Thiaw : Les pays vulnérables souffrent sur le plan médical mais aussi et surtout sur le plan social et écologique. Tout est lié. Les pays qui ont de faibles capacités médicales sont également sous-développés. La région du Sahel a la particularité d'une écologie vulnérable. Par conséquent, de deux choses l'une : ou bien des populations ont un problème social grave en ville, elles repartent dans les régions rurales pour cultiver. Ou alors, celles qui sont dans ces zones rurales n'arrivent pas à produire, elles se dirigent vers les villes. Donc, le mouvement de balancier entre zones rurales et villes va s'accroître. Si ce mouvement n'est pas bien organisé, il pourrait avoir des conséquences graves sur le plan écologique et social. Ce que je viens d'évoquer concerne le court terme. Le gros problème que pose le Covid-19, c'est la déstructuration des économies. Il s'agit d'un impact à long terme. Comment les pays sahéliens vont-ils pouvoir s'adapter, s'ajuster ou, peut-être même, repenser leur développement ? Il est possible d'être attentiste et dire que tout va s'arranger comme c'est souvent le cas ou anticiper en tenant compte du fait qu'il y a une transformation majeure de l'économie mondiale qui va s'opérer. Et, voir comment, en tant que petits pays d'un point de vue économique, tirer les marrons du feu. Cette réflexion doit être menée dans les pays du Sahel en général et en Mauritanie en particulier. La Mauritanie qui doit repenser son développement en valorisant davantage ses atouts. La situation économique actuelle est telle que l'on doit soit trouver le chemin du développement, soit stagner pour une longue durée. Tout dépend des leaders, de ce que les intellectuels, les chercheurs mauritaniens veulent faire, de ce que les économistes vont proposer. Au-delà de la dimension écologique, c'est une question économique, sociale, politique. Il s'agit de se demander quelle trajectoire les pays sahéliens veulent prendre. Il s'agit de savoir comment ces pays peuvent utiliser leurs énormes opportunités pour repartir sur de nouvelles bases et se développer en tenant compte de la mutation économique qui s'opère à l'échelle du monde.

Horizons : Vous avez dit que la Mauritanie doit miser sur ses atouts. Quels sont ces atouts ?

Ibrahima Thiaw : Pour les atouts, je commence par l'évidence. C'est le Soleil qui est une aubaine en matière d'énergie renouvelable. Avec de bons investissements, la Mauritanie peut, non seulement satisfaire ses besoins, mais également exporter le surplus. Le deuxième atout, c'est le vent, notamment dans la zone côtière. Ce vent, c'est aussi de l'énergie. Le soleil et le vent combinés, c'est l'énergie solaire la journée et éolienne la nuit. C'est ce qui se passe actuellement à Nouakchott à une échelle plus ou moins réduite. Le soleil et l'éolienne combinés y ont soulagé les centrales thermiques. Ce concept qui a fait ses preuves à Nouakchott peut être élargi à une plus grande échelle. Les atouts de la Mauritanie, ce sont aussi les ressources naturelles, le poisson, d'importantes possibilités de développements agricoles. On peut constater cependant qu'il y a un gâchis sur le plan agricole aujourd'hui, notamment pastoral avec un potentiel non valorisé. Si je dis gâchis, c'est le contraire d'atout. Et, beaucoup de potentialités ne sont pas actuellement exploitées. La Mauritanie peut profiter de la forte demande en viande halal, bio dans des pays voisins et même lointains en valorisant son potentiel en la matière. C'est un créneau pour la Mauritanie. Mais elle n'a pas encore su mettre en place un circuit économique qui peut valoriser ces produits et sous-produits. Les atouts de la Mauritanie, c'est aussi sa jeunesse. Réussira-t-on à former correctement les jeunes mauritaniens ? L'éducation nationale est un grand défi. Une population jeune, vigoureuse est un énorme avantage.



Les Mauritaniens sont commerçants, aventuriers... avec une réputation d'honnêteté au niveau international.

Horizons : Les pays du Sahel, confrontés aux effets du changement climatique, au terrorisme et autres tensions communautaires peuvent-ils durablement faire face à la pandémie Covid 19 et ses effets sur leurs économies ?

Ibrahima Thiaw : Il y a beaucoup de défis dont la plupart ont des sources communes. Les causes de tous ces phénomènes se trouvent dans la dégradation des terres, le manque d'eau et la déstructuration de l'économie rurale sahélienne. Quelle technologie peut être mise en place pour changer ce paradigme ? C'est l'énergie. Aujourd'hui si vous égorgez un animal dans le Sahel, vous êtes obligés de le consommer le jour même sous peine de pourrissement. C'est valable pour le lait, les légumes... Il y a donc beaucoup de pertes agricoles dues au manque d'énergie. C'est pourquoi les sahéliens parlent d'ailleurs de dépenses journalières. Chaque jour, on va au marché si on a de l'argent. On y va chaque jour car on n'a pas d'énergie. Au Niger la technique de conservation de la viande, c'est le 'Kilichi' qui équivaut au 'Tischtar' en Mauritanie à cause de l'absence de moyens de réfrigération. Donc la technologie qui peut transformer positivement la situation, c'est l'énergie appliquée à l'agriculture, à l'accès à l'eau, à l'éducation, à la médecine. Nous devons donc repenser notre développement. Les défis sont nombreux. Mais nous sommes suffisamment intelligents, en tant que sahéliens, mauritaniens,

pour relever ces défis et construire notre développement sur la base de nos atouts. Si nous continuons à demander de l'aide, nous n'y arriverons pas. Nous avons beaucoup d'atouts. Même si beaucoup de nos jeunes ne sont pas bien formés, ils sont ingénieux, créatifs. Il faut donc libérer leurs énergies.

Horizons : Le Président de la République M. Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, président en exercice du G5 Sahel, a demandé avec insistance l'annulation de la dette des pays africains pour leur permettre de faire face aux conséquences du Covid. Qu'apportera cette annulation ?

Ibrahima Thiaw : N'étant pas spécialiste de cette question, je réponds avec humilité. Pour les pays les plus pauvres, notamment ceux du G5 Sahel, je ne vois meilleure solution que l'annulation de la dette. Pour les pays qui ont plus de revenus, il faut faire attention pour ne pas donner l'impression que les africains sont insolubles. Les pays qui ont les moyens de rembourser leurs dettes peuvent demander un différé de paiement. En revanche, certains pays sont si faibles que, pour repenser leur développement, le réorienter, ils doivent être libérés de ce fardeau de la dette.

Horizons : Quelles leçons l'Afrique en général et les pays sahéliens en particulier, peuvent tirer de cette pandémie ?

Ibrahima Thiaw : Depuis trois mois, nous réfléchissons pour repenser notre développement. Il y a beaucoup de leçons à tirer. La première est comment éviter une nou-

velle pandémie. Le virus Covid 19 serait venu des chauves-souris pour transiter par les pangolins qui sont essentiellement africains. La leçon à en tirer est d'arrêter de pénétrer dans des espaces pouvant nous apporter des virus. Nous sommes allés très loin dans la destruction de la nature. En tant qu'humains, nous nous croyons tellement forts pour faire n'importe quoi. Un virus vient de nous montrer que nous sommes très faibles. Nous devons donc avoir de l'humilité et savoir jusqu'à quel point nous pouvons aller exploiter les minéraux rares en Afrique, jusqu'à quel point utiliser des enfants pour le travail, jusqu'à quel point aller dans les forêts, détruire le milieu naturel.

La deuxième leçon. En trois mois nous nous sommes cachés mais nous avons fonctionné. Il y a donc un nouveau monde qui s'ouvre à la technologie. Un monde dans lequel il est possible de travailler à distance.

Une autre leçon : les africains en général, du fait de leur forte dépendance des importations, souffrent des fermetures de frontières. Nous sommes trop dépendants alors que nous avons tout sur place. Comment valoriser nos ressources pour les transformer et les consommer ? Nous pouvons tirer des leçons pour transformer nos économies, créer des emplois, créer de la richesse, la prospérité. 60 ans après les indépendances, nous ne pouvons pas continuer à exporter les matières brutes africaines et racheter, à prix d'or, le produit fini issu de la transformation de ces matières brutes.

La dernière leçon. Il a toujours été considéré qu'investir dans la santé n'est pas rentable. Nous avons la preuve du contraire avec cette pandémie. L'Afrique ne peut pas continuer à évacuer ses malades. Le continent doit investir dans la recherche, la médecine. Pendant ces trois derniers mois, Chefs d'Etat, ministres... n'ont pas voyagé. Tout le monde a été traité sur place. Si on l'a fait pendant trois mois, nous devons en tirer des leçons et changer de paradigmes.

Horizons : Concernant la pandémie, vous écriviez, dans une récente tribune : «Passé le traumatisme, pourra-t-on revenir au business 'as usual' ? » Alors y aura-t-il une prise de conscience post-covid19 ? Ou, une fois le remède trouvé, le monde retournera à sa routine ?

Ibrahima Thiaw : Peut-on reconstruire l'économie mondiale en récession ? Quels sont les modèles de développement les plus résilients que l'on peut mettre en place pour résister au choc comme celui du Covid 19 ? Comment assurer le développement économique tout en préservant le milieu naturel dont nous dépendons ? La réflexion sur ces questions est en cours au niveau de notre convention et dans d'autres organisations internationales. Le danger avec le Covid-19 est de penser d'abord à la relance des économies avant le développement durable et l'environnement. Une telle attitude serait une grosse erreur.

Propos recueillis par Khalilou Diagona



Les réformes foncières en Mauritanie :

« Etre réaliste, c'est préférer une réforme modeste, qui en permet une autre, à un miracle impossible ».

Habib Bourguiba

La gouvernance foncière représente une composante majeure de la promotion du développement durable et de la réduction de la pauvreté. La définition et la mise en œuvre d'une politique foncière appropriée sont considérées comme des préalables à la réduction de la pauvreté en stimulant la prospérité économique. En Mauritanie, elles permettraient la consolidation de la justice sociale en général et l'inclusion des couches sociales pauvres et surtout l'accès des femmes à la terre. Cette approche est également essentielle pour relever des défis tels que la sécurité alimentaire, l'explosion récente des zones urbaines et la gestion durable des ressources naturelles dans l'optique des défis du changement climatique, notamment les sécheresses récurrentes, les inondations périodiques et autres catastrophes imprévisibles.

Entre 1960 et 1983, l'Etat mauritanien a vécu en matière foncière la coexistence conflictuelle des systèmes traditionnels de tenure et certains éléments de droit moderne. Si la loi de 1960 (Loi 60-139 portant réorganisation domaniale du 2 Août 1960 - Décret d'application 60-151) faisait une place non négligeable au domaine de l'Etat (art 1) et la possibilité d'expropriation contre compensation (art 9), elle ne donnait pas à l'Etat les outils juridiques suffisants pour appliquer ces dispositions. La confirmation des droits coutumiers sur la terre (art 3) énonçait : « sont confirmés les droits fonciers coutumiers comportant une emprise évidente et permanente sur le sol » et l'article 4 qui ouvre la voie à l'immatriculation de ces droits coutumiers imposent à l'Etat à ne pouvoir agir que dans son domaine foncier composé essentiellement de terres mortes ou vacantes. Lorsqu'il voulait intervenir sur des terres coutumières pour y créer des aménagements (au profit des populations), il devait invoquer « l'intérêt national » (Exemple du Projet Gorgol). Cette impuissance, ajoutée à la promulgation de l'ordonnance 81 234 du 9 novembre 1981 portant abolition officielle de l'esclavage (incidents d'al-Ghabra) et l'émergence quasi concomitante de mouvements anti esclavagistes posaient brutalement la question haratine en Mauritanie. Un homme public déclarait au journal Chaab du 5 juillet 1983 : « La réforme foncière et domaniale qui vient d'être adoptée permettra à ceux qui ont jadis travaillé la terre au profit d'autres d'accéder à la propriété et, partant, d'acquérir leur indépendance économique, base de toute émancipation réelle ». Les incidents d'El Gharba ayant opposé au milieu des années 70 des personnes à un chef de fraction d'une tribu à propos de l'appropriation des terres d'un oued exploitées



par les premiers maïs appartenant traditionnellement à la fraction et immatriculées au nom de son chef comme le veut le régime de la loi 60-139 du 2 août 1960 ont renforcé le Gouvernement dans sa décision de réforme et de promulgation d'une loi en ce sens.

C'est ainsi que par l'ordonnance 83-127 du 5 juin 1983 portant réorganisation foncière et domaniale et ses décrets d'application : 80 009 du 19 janvier 1984 (abrogé), 90-020 du 31 janvier 1990 (abrogé) et 2000-089 du 17 juillet 2000 sera régi le régime foncier.

L'article 1 de l'ordonnance déclare : « La terre appartient à la Nation. Tout Mauritanien, sans discrimination d'aucune sorte, peut, en se conformant à la loi, en devenir propriétaire, pour partie. » L'article 3, quant à lui déclare : « Le système de la tenure foncière traditionnelle du sol est aboli », alors que l'article 6 précise que « l'individualisation est de droit ».

L'ordonnance 83-127 a rendu obligatoire (sinon fortement souhaitée) l'individualisation des « droits collectifs existants antérieurement à sa promulgation » ou, en gardant la propriété communautaire, la transformation de la collectivité qui les détient en coopérative dotée de personnalité morale et juridique. La circulaire du ministre de l'Intérieur n° 0005 en date du 14 avril 1984 portant application de l'ordonnance n° 83-127 qui explique l'intérêt de cette transformation aux Wallis, Hakem et chefs d'arrondissement, et commente à leur intention l'ordonnance du 5 juin 1983, insiste : « L'expérience des plaines de M'Pourié, de Boghè, de Kaédi et de Fouta Gleita, écrit le Ministre, montre que le mode de tenure des terres constitue une contrainte permanente pour les aménagements hydro agricoles ... Tout citoyen doit pouvoir être titulaire d'un droit réel de propriété foncière, indépendante des propriétés collectives qui dissimulent parfois des liens de dépendance personnelle. Il s'agit de mettre à profit l'ensemble

des superficies laissées sciemment en jachère par des collectivités oisives se prévalant d'un droit naturel contraire aux exigences d'un Etat moderne et centralisateur... L'Etat peut, sans être gêné par les prétentions excessives des dites collectivités, intervenir dans le domaine de l'aménagement du territoire, et réaliser d'importants projets agricoles... »

Après avoir défini les objectifs de la réforme foncière aux plans, social (« appui à la suppression du servage, « égalité des citoyens »...), économique (libération de l'initiative privée, mise en exploitation de tout le potentiel foncier, intervention de l'Etat, « monétarisation des rapports contractuels ») et politique (renforcement du sentiment patriotique par

le développement de liens « directs » à la terre, paix intérieure, prééminence de l'Etat), l'instruction s'attelle à la définition des « agglomérations rurales » et de leurs droits : « En tout état de cause, les collectivités devront être invitées à s'organiser en coopératives régulières, si elles désirent garder leurs terres indivises ou si, pour des raisons techniques ou économiques, les opérations de partage n'ont pu être réalisées. »

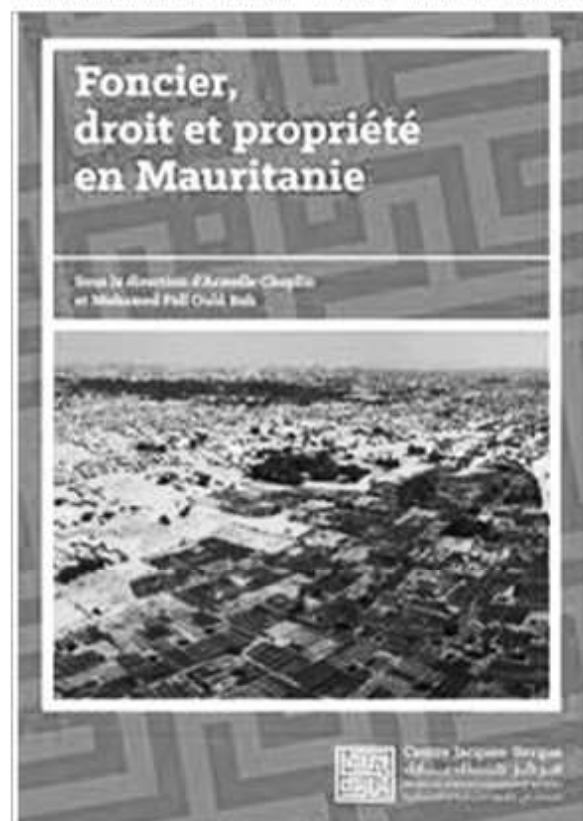
Pour inciter les populations à adopter ce type d'organisation, l'Administration s'engage à utiliser ce canevas pour leur faire parvenir tous les appuis et aides publiques aux collectivités locales. « Ces coopératives devront bénéficier d'un soutien particulier de la part des régions, car

elles constituent une forme d'organisation appropriée pour l'encadrement des collectivités dont l'esprit d'entraide et de solidarité doit être jalousement préservé. »

Le cadre général défini par le dispositif juridique issu de ce texte est clairement orienté vers le renforcement du rôle de l'Etat aux dépens des systèmes traditionnels et la promotion de la tenure privée. Cependant, au-delà et son application par une administration considérée comme peu compétente, des oppositions souvent invoquées entre des textes considérés justes et l'investissement pour l'exploitation des potentiels disponibles dans une perspective de développement économique, la réforme foncière porte en elle les germes de conflits sociaux réels du fait, en particulier, de l'installation définitive sur des terres de communautés chassées par la sécheresse. En effet, avec la réforme foncière et la libéralisation de l'accès à la terre, des communautés jusque là exclues entament un mouvement d'appropriation des « terres mortes » « libérées » par la réforme mauritanienne.

D'autre part, fortement incités par la politique de mise en valeur promise par l'Etat, des « hommes d'affaires » ont obtenu des concessions foncières, à « titre plus ou moins précaire » et se mettent à les aménager et à les exploiter, mettant en œuvre d'importants moyens financiers appuyés par le crédit agricole que l'Etat a mis en place pour encourager la réforme.

Cette situation n'est pas sans susciter des problèmes tant au niveau urbain mais surtout qu'au niveau rural. Selon le président de la Cour suprême... « les litiges fonciers ont représenté plus de 38% des affaires soumises à la haute juridiction pendant l'année écoulée ». Pour M. Sarr Mamadou, président du Forum des Organisations nationales de Droits humains (FONADH)... « cette ordonnance [du 5 juin 1983] est intervenue comme une mesure d'urgence pour accompagner une décision d'une autorité visant à renforcer le dispositif d'abolition de l'esclavage et prise à la fin de l'année 1981. Elle était conçue comme une réponse à la revendication du droit d'accès à la terre de la part des populations considérées victimes de cette pratique »... Ce texte fait de la terre une propriété de la nation devant être mise à la disposition de tout citoyen en mesure d'en assurer l'exploitation. Cependant, la mise en œuvre de la réforme souffre du zèle des administrateurs ; les attributions sont réalisées quasi automatiquement et souvent en violation des règles prescrites par l'esprit et la lettre du texte. Ces pratiques assimilées par certains comme une véritable spoliation des propriétaires traditionnels au profit de l'agro-business étranger et national. Remarquons qu'ici se perd une



des raisons principale de la réforme foncière qui est d'assurer sinon l'auto-suffisance du moins la sécurité alimentaire.

C'est pourquoi ce régime foncier, généralement considéré comme « révolutionnaire » dans la région et acclamée par les bailleurs de fonds, n'a pas réussi à venir à bout des logiques traditionnelles d'appropriation de la terre. Le régime juridico-administratif finit par voir cohabiter un droit de propriété par voie de concession définitive attribué par l'État et la prise en compte, s'il y a lieu, d'autres droits préexistants.

Ces difficultés, souvent à l'origine de conflits en Mauritanie ne cessent de ralentir le processus de régularisation foncière dans la vallée du fleuve Sénégal finissent par imposer des compromis où, dans la plupart des cas, les droits traditionnels sont « convertis » en droits plus ou moins conformes à la nouvelle législation foncière. Ainsi, dans les régions agricoles de la vallée du fleuve Sénégal, ce sont les coopératives villageoises qui vont constituer le cadre réel d'activité socio-économique. Elles peuvent même constituer des personnes morales relativement indépendantes des hiérarchies traditionnelles et même des clivages tribaux et ethniques.

Dans les régions oasiennes, le projet Oasis a encouragé le développement d'un réseau de coopératives villageoises relativement dense. Grâce aux ressources injectées par le projet Oasis, les coopératives ont acquis ici une importance considérable. Les enjeux tribalo-politiques y ont étendu les rivalités traditionnelles, souvent sans que cela n'altère considérablement les normes de fonctionnement issues de la coopération. » (Armelle Choplin, Mohamed Fall Ould Bah (Foncier, Droit et Propriété).

Le nombre d'actes de propriété provisoires est estimé à plus de cinq cent mille (500.000) pour la seule ville de Nouakchott. La plupart des détenteurs de ces actes cherchent à les formaliser en titres fonciers mais se heurtent à des obstacles multiples dont le chevauchement des compétences des administrations, l'absence de coordination et l'absence d'un système d'administration de la terre. Ceci cause du retard, entraîne parfois des coûts et rend complexe le processus de régularisation des titres fonciers. Historiquement, plusieurs ministères ou des entités à l'intérieur d'un même ministère ont été autorisés à émettre des titres temporaires.

En raison de ces chevauchements institutionnels, par conséquent, de nombreuses propriétés ont des titres associés multiples (provisoire), donnant lieu à un certain nombre de litiges fonciers et immobiliers complexes. En outre, ces catégories de titres sont encore précaires archivés sur papier sans aucune sécurité. De plus, comme il n'existe actuellement pas de cadastre fiscal et de cadastre tout court, les autorités fiscales comptent plutôt sur les adresses uti-



lisées par la société nationale d'électricité. Un système d'archivage électronique (Tehli) a été créé en 2014 pour la première fois dans le pays et un nombre important de titres formels ont été enregistrés dans le système, tandis que les titres doubles et/ou faux sont éliminés et régularisés à travers le processus d'inscription. Le gouvernement a exprimé sa volonté de normaliser l'immatriculation des terres en officialisant les titres fonciers et en établissant un registre de cadastre et de la terre simple et sécurisé.

Une des problématiques que l'État devra résoudre est celle de l'accès des femmes à la propriété foncière. En effet, sur les 27 000 titres de propriété enregistrés au niveau national, seulement 2146 (soit un peu moins de 8%) sont détenus par des femmes. Ce pourcentage tourne autour de 5% en ce qui concerne les terres de la vallée.

Tableau 1 : Répartition du Foncier en Mauritanie

Titres	total	Répartition par sexe	En % par sexe
Permis d'occuper	38574	F 3064 H 34710	F 10 H 90
Titre foncier	27075	F 2146 H 24876	F 7,9 H 91,9
Urbain	27003	F 2143 H 24860	F 7,9 H 92,1
Rural	72	F 3 H 16	H 4,2 H 22,2
		Autres 53	73,5

Malgré toutes ces vicissitudes cette réforme reste encore aujourd'hui viable et juste dans son esprit. Elle a surtout été victime de son application peu suivie et peu contrôlée du fait de manque de moyens humains, de registres d'enregistrement et de cadastres sûrs dans les communes concernées.

Il est donc surprenant de voir notre Gouvernement, avec la bénédiction des bailleurs de fonds, se lancer dans

l'élaboration d'une nouvelle réforme foncière. Qu'il réfléchisse plutôt aux sages paroles suivantes.

« On demande une réforme... et elle n'est pas plus tôt votée qu'on s'en détourne, qu'on court à une autre. » Aristide Briand

Ainsi, le Gouvernement mauritanien a engagé avec l'appui de la Banque mondiale, un dialogue visant à adapter ses instruments juridiques (relatif à la réforme foncière) dans une perspective de sécurité alimentaire et de développement durable.

Ce processus a ainsi été relancé à Rosso, avec l'accompagnement de FAO et de l'Initiative Prospective Agricole et Rurale (IPAR), à travers l'organisation d'un atelier national multi-acteurs sur la gouvernance foncière en partenariat avec la Commission Technique pour la Réforme Foncière en Mauritanie (COTREF) et les organisations de la société civile mauritanienne, dans le cadre du projet « Une gouvernance foncière

les Lignes directrices de l'Union africaine et les Cadres de l'Analyse de la Gouvernance Foncière (CAGF) pour améliorer la gestion du foncier au niveau national et dans le bassin du fleuve Sénégal. Bien que l'objectif avoué soit d'améliorer la gouvernance du foncier, il semble que des forces tirent fortement vers une nouvelle réforme...

En tout état de cause, un projet: « Une gouvernance foncière améliorée pour une prospérité partagée dans le bassin du fleuve Sénégal » (SRB), mise en œuvre conjointement par la FAO et l'IPAR au Mali, en Mauritanie et au Sénégal se veut une opportunité pour consolider le dialogue, les partenariats et les synergies afin que la Mauritanie puisse s'épanouir économiquement du fleuve qu'elle partage avec d'autres pays membres de l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal.

Les données empiriques révèlent que la majorité des Mauritanien(ne)s vivent dans l'insécurité foncière en termes d'enregistrement de leurs propriétés foncières individuelles ou collectives. Ceci est encore plus accentué pour les femmes. Bien que les lois foncières introduites dans les années 1980 présentent quelques acquis, il n'y a pas de dispositions prises pour traiter les systèmes existants de discrimination dans la société, y compris contre les femmes. Les droits fonciers des femmes ne peuvent pas être garantis par des changements dans les politiques, si les populations n'ont qu'un accès limité à l'information foncière, les lois nationales sont souvent ignorées dans les zones rurales en faveur des lois coutumières, en particulier dans les villages. En effet, de nombreuses communautés, depuis longtemps, considèrent la terre comme leur propriété indépendamment de titres officiels mais n'ont pas vu la nécessité de la formaliser dans un cadastre.

La réforme a été une avancée, elle demeure perfectible

En conséquence, les droits fonciers de ces communautés ne sont pas reconnus par l'Administration et il n'y a, pour l'instant, aucun processus pour eux d'atteindre la reconnaissance formelle de leur propriété sur la terre, sauf à travers les coopératives ou associations. En outre, on note que la grande majorité de la population de la Mauritanie vit selon le système foncier coutumier commun qui n'est pas reconnu par l'État, ce qui signifie en pratique une insécurité foncière sévère. Les arrangements fonciers au sein des communautés ont pourtant toujours été très inclusifs, car le grand propriétaire coutumier prend la responsabilité de veiller à ce que tous les membres de la communauté, y compris les groupes vulnérables, aient accès à la terre. Mais ces arrangements ne sont pas encore transcrits dans la réglementation foncière, ce qui rend la situation précaire pour la majorité de la communauté, voire même pour le grand propriétaire. Seuls 27.000 titres formels de propriété ont été enregistrés en Mauritanie depuis l'indépendance en 1960, y compris les titres fonciers émis par les autorités coloniales et transférés à la Mauritanie en vertu des accords de coopération en 1961. Ceci constitue un peu plus de 1 % des quelque 2 millions de propriétaires terriens potentiels, tandis que les frais et les taxes sont prélevées sur seulement 3.000 propriétés, augmentant seulement 1 % du total des impôts en 2014 (4,3 millions de US \$). En outre, il y a seulement 3177 détenteurs de titres de propriété enregistrés dans la zone de la vallée, à savoir les régions du Trarza, du Brakna, du Gorgol et du Guidimakha. En outre, il est important de noter que tous ces détenteurs de titre ne sont pas nécessairement les propriétaires à part entière de ces terres. En effet, les titres fonciers agricoles renferment des dispositions particulières liées essentiellement à l'usage exclusif de ces terres pour l'agriculture et tendant à en prévenir un usage rentier.

Pesticides en Afrique :

Une catastrophe sanitaire au ralenti

Les lois européennes prohibent l'exportation de pesticides interdits en Europe vers d'autres pays. Or, en Afrique, des pesticides bannis en Occident sont utilisés, parfois massivement. Ils y sont responsables d'intoxications aiguës, de pathologies chroniques et de décès, de l'agriculteur au consommateur.

Dans la salade achetée au marché, le champ du paysan ou encore sur les doigts des enfants... En Afrique, les pesticides sont partout, ou presque. Présents depuis la colonisation, leur utilisation, difficilement quantifiable à cause d'un marché illicite, augmente rapidement depuis plusieurs années. Cette utilisation représente pour beaucoup de chercheurs et de médecins, un problème de santé publique et environnemental. Parmi ces pesticides figurent des substances interdites en Europe pour leur toxicité mais vendues quand même par les pays européens, dont la France.

Pesticides en Afrique : qui sont les utilisateurs ?

"Depuis l'époque coloniale, les pesticides sont utilisés dans les plantations. Mais ce qui est en train de se passer, c'est une généralisation de l'utilisation des pesticides par les petits paysans, y compris dans des cultures où avant, il n'y en avait pas. Aujourd'hui, cette utilisation est massive. Elle a explosé depuis dix ou vingt ans," explique Moritz Hunsmann, chargé de recherches au CNRS et spécialiste des politiques sanitaires en Afrique.

Se protéger des pesticides est déjà extrêmement difficile dans les conditions européennes. En Afrique, c'est souvent strictement impossible. Cette augmentation va de pair avec la circulation de substances pour certaines très dangereuses. Elles sont utilisées dans des conditions d'agriculture locale, avec une impossibilité de fait des paysans de se protéger contre les expositions, selon Moritz Hunsmann. "Se protéger des pesticides est déjà extrêmement difficile dans les conditions européennes. En Afrique, c'est souvent strictement impossible pour des raisons à la fois financières et liées à la structure des cultures familiales : il y a une imbrication des lieux de travail et de vie et, souvent, la présence d'enfants dans les champs," explique-t-il. L'efficacité réelle des équipements de protection individuelle est aussi largement mise en cause par des chercheurs en ergo-toxicologie. Par ailleurs, ces équipements seraient beaucoup trop chers pour la plupart des paysans et impossibles à porter dans des conditions tropicales ou subtropicales. "Il en résulte une impossibilité de se protéger réellement contre les expositions en tant que travailleur agricole", ajoute Moritz Hunsmann.

L'herbicide principalement utilisé par les petits paysans est à base de glyphosate, la molécule la plus vendue au monde, utilisée pour détruire



les mauvaises herbes. Cet herbicide a l'avantage de pouvoir être utilisé dans beaucoup de situations et sur tous types de végétaux. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC), une agence de l'OMS, a classé le glyphosate comme « cancérogène probable » en 2015. Le paraquat est un autre herbicide largement utilisé par les paysans en Afrique et très dangereux pour la santé humaine.

Le paraquat et les organochlorés se retrouvent dans la salade du marché et dans les mains des utilisateurs alors même qu'ils sont interdits en Europe. Avec le glyphosate, ce sont ceux qui posent le plus de problème en Afrique, en terme de toxicité pour l'homme", affirme Sylvain Ilboudo, chargé de recherches en toxicologie à l'Institut de Recherche en Sciences de la Santé de Ouagadougou.

Quels effets sur la santé ?

Vertiges, nausées, irritations cutanées, gêne respiratoire, voire décès... Ce sont les différents effets d'intoxication aiguë dus à l'exposition ou à l'ingestion d'herbicides, rapportés à l'Institut de Recherche en Sciences de la Santé de Ouagadougou. Le chercheur du CNRS, Moritz Hunsmann, rapporte lui, le cas de familles entières mortes d'intoxications aiguës, après avoir mangé des céréales ou des légumes traités très récemment, peut-être avec des substances qui ne sont pas censées être utilisées sur ces types de cultures. Cependant, dans les faits, tous les effets ne sont pas encore connus car la grande majorité des cas d'intoxication aux pesticides ne sont pas rapportés par la population et restent donc inconnus.

"Les rapports sont incomplets. Les gens hésitent à dire ce dont ils souffrent exactement, car ils ont peur de dire qu'ils ont utilisé des pesticides

non homologués. Nous sommes face à une sous-évaluation des problèmes de santé à l'heure actuelle," déplore Sylvain Ilboudo.

Un certain nombre de pesticides rendent dépressif voire suicidaire.

On rapporte notamment des cas de suicides à l'aide de pesticides. Fin 2018, le chercheur Sylvain Ilboudo a mené une recherche et récupéré des données auprès de services de santé dans une commune au Burkina Faso. En un mois, une vingtaine d'intoxications graves ayant conduit à la mort avaient été rapportées. Dans plus de la moitié des cas, il s'agissait de suicides. Les hommes plus que les femmes sont concernés. "Le suicide par pesticide n'est pas chose nouvelle ici. Il nous est régulièrement rapporté par les populations que nous allons étudier" explique le chercheur.

"Un certain nombre de pesticides rendent dépressif voire suicidaire. L'exposition à la substance a des effets sur le système nerveux central", ajoute de son côté Moritz Hunsmann. Pour ce dernier, les intoxications aiguës ne sont que le pic de l'iceberg.

"Le vrai problème de santé publique, ce sont les effets à long terme d'une exposition chronique, qui n'a pas d'effet direct et immédiat. On peut citer les cancers, mais également les maladies neurodégénératives, cardiovaskulaires, l'infertilité... Les pesticides rendent les enfants "bêtes". Il y a une interférence dans la structuration du cerveau à la fois in utero et pendant les premières années, ou le cerveau est particulièrement sensible aux expositions toxiques. On parle d'effets irréversibles sur le développement cognitif des enfants. Quant au diabète et à l'obésité, qui sont des problèmes de santé majeurs en Afrique, nous commençons également à avoir de très sérieux doutes sur l'implication des pesticides. Ils ne sont pas les seuls responsables, mais ils jouent certainement un rôle. Ils s'écoulent souvent des années, voire des décennies, entre les expositions aux pesticides et la survenue des problèmes de santé qui y sont liés. Nous assistons à une catastrophe sanitaire

qui se déroule au ralenti. Son ampleur réelle reste largement invisible."

Entre approvisionnement légal et filière illicite

Souvent, c'est via des cultures d'exportation, comme le cacao et surtout le coton, que les paysans ont accès aux engrais chimiques ou aux pesticides. Ils y ont accès dès le début de la saison et ne doivent pas payer aux coopératives ou sociétés cotonnières qu'une fois la saison finie. Les paysans n'ont donc pas à sortir de l'argent dans l'immédiat. Un fonctionnement qui incite à l'utilisation des pesticides là où ils n'étaient pas utilisés il y a encore dix ou vingt ans.

On se retrouve de manière structurée avec des pesticides qui ne sont pas supposés se retrouver dans le maraîchage mais uniquement dans la culture du coton.

"On gagne très mal sa vie en cultivant du coton" souligne Moritz Hunsmann, "c'est un produit qui se vend à bas prix. Le fait d'en cultiver permet aux paysans d'avoir accès à des pesticides qu'ils utilisent un peu pour le coton mais surtout pour les cultures qui leur permettent de vivre, c'est-à-dire le maraîchage mais aussi les cultures céréalières. On se retrouve donc de manière structurée avec des pesticides qui ne sont pas supposés être utilisés dans le maraîchage mais uniquement dans la culture de coton."

Il existe aussi et surtout des produits "non normés" et largement utilisés par les paysans. Des produits interdits pour la plupart, mais acheminés par les frontières, sans subir aucun contrôle.

"Dans la majorité des cas, les pesticides utilisés sont des produits illicites : l'étiquette ne permet pas de savoir d'où ils viennent. Ce sont de fausses déclarations. En général, ces produits sont supposés venir de France, d'Allemagne, d'Israël, de Chine et du Pakistan et représenteraient 40 à 60% des pesticides recensés chez l'utilisateur" affirme Sylvain Ilboudo, chargé de recherches en toxicologie à Ouagadougou.

Pour certains chercheurs, l'idée d'un

usage "contrôlé" ou "sécurisé" des pesticides est un discours fabriqué par les industriels. En Afrique, ces derniers s'emploient d'ailleurs à financer de manière assez massive des formations à destination des paysans pour leur expliquer le "bon usage" de leurs produits. Mais pour Moritz Hunsmann, l'enjeu principal de ces formations est ailleurs.

"Les industriels européens et américains luttent pour des parts de marché contre d'autres fabricants. Ils font donc leur publicité par ce moyen, tout en tentant d'apparaître plus vertueux que leurs concurrents. Par ailleurs, ils emploient aussi un vocabulaire communicationnel pour désigner les pesticides : les "agents phytosanitaires". C'est un terme façonné par l'industrie. Le terme "phytosanitaire" signifie "pour la santé des plantes". Or, quand on appelle produits "phytosanitaires" des herbicides, faits pour tuer les plantes, on est dans le mensonge. Il y a un combat sur les mots. Employer le terme "phytosanitaire", c'est accepter un vocabulaire qui relève de la communication."

Pour ce dernier, il s'agit aussi de faire peser sur le paysan la responsabilité des accidents dus aux pesticides, en niant les propriétés dangereuses propres aux substances chimiques. "Cette idée du paysan africain qui manque de formation pour bien se servir des pesticides et cette promotion d'un usage "contrôlé", raisonné, sécurisé des pesticides, met la responsabilité sur les paysans africains et véhicule l'idée selon laquelle les problèmes sanitaires et environnementaux seraient dus à la mauvaise utilisation des substances et non pas à leurs propriétés intrinsèques".

Il ne s'agit pas pour autant de balayer d'un revers de main l'utilisation et la vente de tous les pesticides sur un continent qui souffre encore de malnutrition et qui devra répondre dans les années qui viennent à un défi démographique de taille.

"Je ne dis pas que l'on ne pourrait pas s'en passer. Je pense que l'on peut, explique Moritz Hunsmann. "L'ONU aussi reconnaît aujourd'hui que cela est possible et bien des exemples montrent que des paysans africains passés en agriculture biologique s'en sortent économiquement, parfois même mieux qu'avant. Mais sortir de l'agriculture chimique implique une réorientation drastique de la politique agricole des pays africains, des organisations internationales, ainsi que des investissements massifs pour amener les paysans vers des modes de production qui se passent de pesticides. Les paysans doivent être soutenus et accompagnés pour ne pas, après avoir payé le prix sanitaire de l'utilisation des pesticides, avoir à payer le prix économique de ce passage là", conclut le spécialiste.

Sources : Moritz Hunsmann, spécialiste des politiques sanitaires en Afrique

Hygiène de vie

Diabète : « Ils veulent nous faire taire ! »

Tous les médecins le répètent : le diabète de type 2 est une maladie « incurable ». Alors quand une petite équipe de chercheurs américains découvre un traitement qui permet de soigner définitivement le diabète en 21 jours... On aurait pu s'attendre à un véritable coup de tonnerre dans le monde de la santé. La nouvelle aurait dû être relayée par les plus grandes revues du monde entier. Les scientifiques auraient mérité de recevoir le prix Nobel de médecine. Sur tout quand on sait que ce traitement est 100 % naturel, peu coûteux et à la portée de tout le monde. Et pourtant, c'est le silence radio. D'ailleurs je parie que vous n'en n'avez jamais entendu parler.

En fait, c'est même encore pire que ça. Les héros reçoivent... des menaces ! À la place des honneurs qu'ils auraient dû recevoir, les scientifiques ont eu droit à... Des menaces !!!

« Nous avons été menacés. Nous avons été sommés de cesser nos activités. »

« Nous risquons de perdre nos licences de médecin juste pour avoir rendu ces informations publiques », expliquent-ils. Pourtant, l'an passé, ces médecins ont aidé plusieurs milliers de diabétiques de type 2 à normaliser leur sucre sanguin et à réguler leur sensibilité à l'insuline. Ces techniques ont été utilisées avec succès dans plus de 40 pays différents.

Elles ont permis aux patients de se libérer de leur dépendance aux médicaments et aux injections d'insuline.

Alors pourquoi est-ce que personne n'en parle ???

Je ne suis pas un partisan de la théorie du complot, mais là, franchement... On dirait vraiment que certaines personnes n'ont pas envie que ces découvertes soient rendues publiques.

Quand on sait que 16,7 milliards d'euros (oui, 16,7 milliards, ce n'est pas une erreur de frappe) sont dépensés chaque année en France pour traiter le diabète...

On comprend mieux pourquoi ces découvertes dérangent autant l'industrie pharmaceutique. Qui n'a aucune envie que les diabétiques apprennent la vérité sur leur maladie et réussissent à se passer de médicaments !

Et voici comment on les maintient dans l'impasse.

Perdre un œil, les jambes, et vivre comme un toxicomane...

Pour la médecine classique, vous ne pouvez que « cacher » votre maladie avec des médicaments. Mais cela ne change rien sur le fond : vous devez vivre avec le diabète et ses conséquences épouvantables, comme en témoignent ces malades :

« Mon mari a perdu un œil à 45 ans et l'usage de ses 2 jambes »

« Bonjour, j'ai 67 ans, je suis l'épouse d'un diabétique qui a 68 ans



« On a découvert son état à l'âge de 11 ans. Mon mari à qui on avait appris aussi à cacher sa maladie, a perdu un œil à 45 ans, l'usage de ses deux jambes (amputé tibial) à 51 ans. Il est sous dialyse depuis 4 ans et demi. Alors parce que je sais ce que vous vivez, prenez soin de vous afin de préserver votre capital VIE. »

Georgia
« Je me cachais comme un toxicomane »

« J'ai mis très très longtemps avant d'accepter ma maladie. Au début, je devais me faire deux piqûres, puis j'ai dû passer progressivement à cinq par jour. Vous n'imaginez pas la répugnance que m'inspiraient ces injections que je devais me faire moi-même... »

Au boulot, j'avais fait le choix de dissimuler l'existence de ma maladie : je me cachais comme un toxicomane. De plus, j'étais souvent irritable et angoissé. La peur de la crise d'hypoglycémie n'était jamais bien loin, et le régime strict à suivre m'étouffait. »

Bertrand
« Toutes les heures, il faut penser à la maladie »

« Tous les jours, toutes les heures, il faut penser à la maladie. Que mon fils mange une collation, coure ou dorme, il est diabétique pour toujours. Il n'y a pas de remède (pas encore), alors je dois aider mon fils à vivre. »

Je lui injecte son insuline quatre fois par jour : matin, midi, soir et coucher, sans exception. Cédric, lui, a appris à vérifier son taux de sucre. Il dit s'être habitué à ses injections et à ses vérifications quotidiennes. »

Chantal
Combien sont-ils dans ce cas ? Des dizaines de milliers.

A qui la médecine a mis dans la tête qu'ils ne pourraient pas guérir, qu'il faudrait supporter à vie les conséquences du diabète de type 2.

Mais c'est faux ! Des dizaines de recherches montrent au contraire que le diabète peut être vaincu.

Guérir le diabète : 120 études prouvent que c'est possible !

Cela a été confirmé par plus de 120 études parues dans les plus prestigieuses revues scientifiques du monde entier

L'année passée, des médecins canadiens de l'université McMaster de l'Ontario sont parvenus à stopper totalement la prise de médicaments

chez un nombre important de diabétiques.

Leur démarche, basée exclusivement sur des changements dans le mode de vie, a permis à 40 % d'entre eux de vivre entièrement sans symptômes après avoir cessé toute prise de médicaments.

Ils étaient guéris.

En 2013, trois chercheurs avaient déjà obtenu les mêmes résultats en suivant 77 diabétiques pendant 5 ans. Leur conclusion : « les malades motivés sont capables de renverser le diabète de type 2 ».

Ce ne sont que deux exemples parmi tant d'autres... Un peu partout dans le monde, les plus grands spécialistes du diabète ont mené d'importantes études sur le sujet. Et ils sont unanimes : Dr. Christian Roberts, chercheur à l'Université de Californie

« Contrairement à ce que l'on croit, le diabète de type 2 peut être soigné. » Dr Fedon Lindberg, Oslo, Norvège

« Des malades ont réussi à arrêter de prendre de l'insuline et des médicaments pour la pression sanguine. »

Et ce n'est pas tout : « En seulement 3 semaines, 71 % des patients ont pu mettre définitivement fin à tous leurs médicaments contre le diabète. »

(Université de Californie, Los Angeles). « 96 % des diabétiques de type 2 sont capables d'arrêter complètement leurs injections d'insuline. » (Metabolic Research Group, VA Medical Center et Université du Kentucky [10])

Vous le voyez, de nombreuses études montrent que le diabète peut être soigné.

Mais les laboratoires, aidés par les autorités, font tout pour minimiser la portée de ces découvertes. C'est pourquoi nous avons décidé d'agir pour aider les milliers de Français « abonnés à vie » aux médicaments. Nous voulons montrer aux malades qu'il est possible d'en finir une fois pour toutes avec le diabète, à condition de suivre une série de mesures précises.

La stratégie anti-diabète : la plus complète au monde

Révisée pour la première fois au public

Pour ceux qui ne me connaissent pas, je dois me présenter en quelques lignes. Je m'appelle Gabriel Combris et je suis journaliste d'investigation depuis plus de quinze ans. Je suis également l'auteur du best-seller de la santé naturelle : « Le Guide

Secret des Remèdes Naturels », avec près de 100 000 exemplaires distribués à ce jour.

Je suis aussi rédacteur en chef de la revue La Pharmacie Secrète de Dame Nature, spécialisée en phytothérapie (médecine par les plantes), qui s'est imposée en quelques mois comme l'une des publications de référence avec plus de 20 000 abonnés ! Avec mon équipe de spécialistes, nous avons passé au crible des centaines de recherches scientifiques sur le diabète. Mais attention : pas celles qui sont relayées par les grands médias et les autorités sanitaires. Non, il s'agit de découvertes faites par des chercheurs indépendants, souvent dans l'anonymat le plus total.

Aucune n'a été soutenue par le gouvernement ou par les gros labos. Certaines ont même été censurées. Toutes ces informations, jusque-là inconnues du grand public, ont été regroupées dans un dossier absolument unique en son genre. En réalité, c'est bien plus qu'un dossier. C'est la somme totale du savoir humain sur le diabète et les méthodes pour guérir.

Comment savoir si vous êtes diabétique

Vous apprendrez tout d'abord à reconnaître les signes qui doivent vous inquiéter sur votre diabète. Vous savez sans doute que le diabète est souvent lié à une prise de poids importante.

Mais pas seulement.

Certains signes doivent être pris très au sérieux, car ils permettent de mesurer la gravité de votre maladie (soyez particulièrement prudent si vous avez souvent soif ou la bouche sèche par exemple). Ces signes sont d'autant plus importants qu'on ne peut pas toujours se fier aux tests sanguins effectués dans les hôpitaux. En effet, les médecins ont tendance à sous-estimer les tests qui mesurent votre taux de sucre sanguin (glycémie).

Ainsi, environ 50 % des diabétiques ne savent pas qu'ils sont malades. Ils ne sont donc pas soignés et sont extrêmement vulnérables aux complications mentionnées plus haut.

La première chose que vous devez faire si vous souffrez de diabète

Dans ce programme, vous découvrirez également le protocole à suivre pour améliorer dès demain votre glycémie. Vous apprendrez à bien choisir vos glucides, les bonnes fibres protectrices ainsi que les lipides. Préférez par exemple les patates douces aux pommes de terre, le riz basmati au riz blanc... Vous le verrez, la liste complète des conseils est facile à suivre. Et notamment : La stratégie en 5 étapes pour soigner le diabète : des études ont montré que de petits changements peuvent avoir un impact phénoménal...

Les aliments à éviter à tout prix (comme le pain) : ils favorisent le développement du diabète. Une activité qui améliore de 20 % votre sensibilité à l'insuline (et même de 77 % si vous faites régulièrement ce petit exercice).

La technique infallible pour savoir si un aliment est bon pour votre dia-

bète (encadré spécial en page 9). Etc.

Stupéfiante découverte de trois chercheurs japonais

Trois scientifiques japonais sont restés enfermés 3 jours et 3 nuits dans une salle du Tokyo Innovation Center à étudier des souris obèses. Et quand ils ont vu les résultats de leurs recherches s'afficher sur leur écran d'ordinateur, ils ont bien failli tomber de leur chaise !

Car ces chercheurs viennent en effet de découvrir une substance naturelle absolument exceptionnelle qui pourrait changer la vie de milliers de diabétiques. C'est, à ma connaissance, la seule substance capable d'agir globalement sur l'ensemble des conséquences du diabète. Elle réduit le risque de diabète de type 2 de 28 % ! Fait fondre les graisses des tissus cellulaires, diminue la résistance à l'insuline de 16,7 % ; Atténue les dommages causés par un régime trop gras (notamment sur le foie)

Réduit le gain de poids de 77 % !!

Abaisse le taux des 3 principaux marqueurs du risque cardiovasculaire. Les résultats sont parus, entre autres, dans l'une des revues médicales les plus influentes du monde, la très sérieuse Annals of Internal Medicine. Plusieurs études portant sur plus de 3 000 êtres humains, ont validé les vertus de cet élément.

Ce chapitre vous révèle tout ce que vous devez savoir sur cette formidable substance :

Ses 3 meilleures sources alimentaires (notamment une catégorie de noix bien particulière et une huile trop peu utilisée). Comment cette substance peut vous éviter un AVC. Des mises en garde indispensables : ne les confondez pas avec ce poison.

1200 façons de soigner votre diabète avec des plantes

Les scientifiques ont dénombré très exactement... 1 123 espèces végétales (dont plus de 725 genres appartenant à 183 familles) utiles en cas de diabète ! Notre équipe de spécialistes a fait le tri parmi ce formidable arsenal thérapeutique. Elle a sélectionné spécialement pour vous les meilleures plantes pour soigner le diabète. Celles qui ont fait l'objet de nombreuses études scientifiques.

Certaines épices qui se trouvent dans vos étagères de cuisine préviennent la maladie diabétique, comme la cannelle et le curcuma. Mais certaines plantes agissent même directement sur le diabète lorsque la maladie est déclarée.

Dans notre programme inédit, vous découvrirez notamment :

L'épice qui a prouvé son efficacité à 100 % chez les prédiabétiques et pour les complications du diabète ! Les 9 substances naturelles les plus efficaces en cas de diabète et leur posologie précise : 500 mg de berbérine 2 à 3 fois par jour a le même effet que la Metformine, mais... sans ses effets secondaires (attention aux contre-indications).

Sidi Moustapha Ould BELLALI
bellalidsidi@yahoo.fr
source : Gabriel Combris journaliste d'investigation

Qu'est ce que l'économie de marché ?

L'économie de marché est une formule passe-partout sur laquelle beaucoup a été dit et a été écrit sans que rien ne puisse être considéré comme définitif. Pour décrire et faire le point sur l'économie de marché, nous remonterons aux sources et partirons d'une définition de Pierre Samuel Dupont de Nemours. Avant d'être à l'origine de la célèbre firme chimique américaine, il fut un des porte-parole de la physiocratie, cette école du XVIII^e siècle dont on peut considérer qu'elle fut historiquement la première des écoles économiques.

Pour lui, " les fabriques et le commerce ne (peuvent) fleurir que par la liberté et par la concurrence, qui dégoutent des entreprises inconsidérées, et mènent aux spéculations raisonnables ; qui préviennent les monopoles, qui restreignent à l'avantage du commerce les gains particuliers des commerçants, qui aiguissent l'industrie, qui simplifient les machines, qui diminuent les frais onéreux de transport et de magasinage, qui font baisser le taux de l'intérêt ; et d'où il arrive que les productions de la terre sont à la première main achetées le plus cher qu'il soit possible au profit des cultivateurs, et revendues en détail le meilleur marché qu'il soit possible au profit des consommateurs, pour leurs besoins et leurs jouissances " (Dupont de Nemours, 1808-1811).

Tout est dit et il ne reste plus qu'à commenter : l'économie de marché est la combinaison de la liberté et de la concurrence, et elle assure un équilibre entre offre et demande, production et consommation, qui conduit à la croissance économique.

Liberté et concurrence

L'élément fondateur de l'économie de marché est d'abord la liberté. Dans son célèbre texte de 1875 sur le partage des rôles entre l'Etat et le marché intitulé " L'Etat et les chemins de fer ", Léon Walras commence son raisonnement en écrivant : " Il est positif que, pour certains économistes, l'économie politique et sociale est une science qui tient tout entière dans ces quatre mots : Laisser faire, laisser passer. Quelle que soit la question qu'on leur pose, et qu'il s'agisse du travail des enfants et des femmes dans les manufactures ou du régime des colonies, du commerce des blés ou de l'industrie des transports, ils n'y voient jamais qu'une seule et unique solution possible : l'initiative individuelle s'exerçant dans la plénitude de sa liberté. Qu'on parcourt l'article : Chemins de fer, de M. Michel Chevalier, dans le Dictionnaire de l'économie politique, article remarquable à bien des égards, et demeure tel qu'il est écrit depuis près de vingt-cinq ans, on y verra discutés successivement tous les problèmes que soulèvent ces voies de communication, sauf un seul : celui de savoir si ce ne serait point à l'Etat de les construire et de



les exploiter. L'auteur ne semble pas mettre en doute un seul instant que cette tâche n'incombe à des compagnies privées. A un certain moment, il nous parle de l'exploitation des chemins de fer telle qu'elle se faisait en Angleterre, vers 1843 ; il nous apprend que quelques personnes trouvaient cette exploitation " très peu conforme à l'intérêt public ", et demandaient que les chemins de fer anglais " fussent rachetés et exploités par l'Etat ". Puis il ajoute : " Cette conclusion était forcée. Le gouvernement anglais aurait eu tort de s'emparer des chemins de fer en les rachetant d'autorité. C'eût été une atteinte très sérieuse à l'esprit d'association qui est une des forces vitales de la société anglaise. C'eût été une attaque contre la liberté de l'industrie qui est un des attributs indispensables de la société moderne " (Walras, 1875).

Plus loin, parlant de nouveau de Chevalier, Walras écrit : " C'est le même auteur qui, à la fin d'une longue lettre, dans une polémique avec M. Wolowski au sujet de la liberté des banques d'émission, après avoir invité son contradicteur à prendre un maître de philosophie comme M. Jourdain, lui disait : " Si donc dans cette affaire, mon honoré confrère, vous avez présenté une oeuvre aussi peu convaincante, c'est que vous êtes entré en campagne en répudiant le principe de la liberté du travail : vous avez fait comme le marin qui, en mettant à la voile, jetterait la boussole à la mer. La discussion sur les banques, de même que toute discussion politique, est sans issue pour celui qui tourne le dos à la liberté du travail. Conservez la bonne habitude de respecter ce principe, qui fait notre force et notre valeur. Revenons-y sans fausse honte quand nous avons eu le malheur de nous en séparer. " On le voit : la construction et l'exploitation des chemins de fer par des compagnies privées et la libre émission des billets de banque sont des applications du principe de la liberté de l'industrie ou de la liberté du travail ; et tout homme qui ne sera pas partisan de ces systèmes sera un adversaire du principe de la liberté de l'industrie ou de la liberté du travail, un ennemi de l'économie politique, tranchons le mot, un socialiste " (Walras, 1875). Pour Walras, ce qui caractérise les partisans de l'économie de marché, c'est de s'appuyer au point d'en devenir caricaturaux sur la liberté. Et de fait, l'économie de marché repose sur ce principe fondamental que tout un chacun doit pouvoir acheter ou ne pas acheter, travailler ou ne pas travailler, choisir

sa vie économique comme sa vie sociale.

Parmi les libertés qui fondent l'économie de marché, il y a celle de détenir : l'économie de marché est une économie de propriété privée. La propriété privée a des avantages moraux dans la mesure où elle correspond au respect de la liberté, mais elle a aussi des avantages pratiques. A part dans les communautés de saints, la généralisation de la propriété publique conduit soit au relâchement et à l'abandon, soit à la violence et à la répression, personne ne se considérant comme en charge d'une quelconque amélioration de la situation.

Par ailleurs, la propriété privée est une composante de la concurrence. S'il y a un seul propriétaire - l'Etat ou quelqu'un qui ne peut consolider sa propriété exclusive que par la protection de l'Etat -, il n'y a pas de concurrence. La situation qui prévaut en ce moment en Chine, où des entreprises, toutes propriétés publiques, font semblant de se faire concurrence, ne peut être durable. Soit leurs partenaires finiront par comprendre les règles du jeu de la prise de décision ultime dans la bureaucratie chinoise et l'illusion s'effacera d'elle-même, soit la marche en avant du " socialisme de marché " se poursuivra et la privatisation viendra mettre un terme à cette fallacieuse concurrence.

La concurrence est le second élément essentiel de l'économie de marché. Ce qui la légitime, c'est d'abord sa dimension éthique et politique. C'est ensuite son efficacité économique. Les hypothèses qui permettent de définir la concurrence, celles que l'on attribue à l'économiste américain Frank Knight, portent un postulat moral. La concurrence se caractérise en effet par la liberté, dont nous venons de parler, ainsi que l'égalité. A cela, Knight ajoute des éléments plus techniques qui sont l'atomicité et l'homogénéité.

L'égalité, c'est l'égalité sur le marché lui-même, entre les producteurs et les consommateurs. C'est aussi l'égalité des consommateurs entre eux et celle des producteurs entre eux. Dans une économie de marché, point de magasins réservés à une quelconque " nomenklatura " ; point de marchés publics attribués aux généreux donateurs de la campagne électorale du parti au pouvoir ; point d'emplois réservés aux membres d'un syndicat, comme le voulait naguère la détestable pratique du " closed shop " dans la Grande-Bretagne travailliste des années 1950 et 1960 ; point de cooptation systématique à la tête des entreprises entre les mem-

bres d'un réseau d'anciens ". Cet aspect d'égalité explique que la construction européenne se fasse de façon clairement affirmée autour de la concurrence. En février 1979, la Cour européenne de justice a condamné l'Allemagne dans l'affaire dite du " Cassis de Dijon ". Selon l'arrêt alors rendu par la Cour, en interdisant l'importation en Allemagne de la célèbre liqueur bourguignonne au motif que sa teneur en alcool était inférieure au taux minimal prescrit par le droit allemand, et ce alors même que cette liqueur était licitement produite et vendue en France, la législation allemande apportait une restriction à la libre circulation des marchandises contraire au fondement philosophique de la construction européenne. Car le projet européen repose sur l'égalité et la coopération entre Français, Allemands, Italiens..., entre tous ceux qui ont décidé de s'y associer. De même, la campagne contre la concurrence du " plombier polonais ", économiquement protectionniste, était contraire à l'esprit de l'Europe car elle niait l'égalité entre Français et Polonais.

L'égalité économique que postule la concurrence est ainsi et peut-être avant tout une égalité morale. La quête de cette égalité n'est pas toujours facile. En matière de santé, le demandeur qu'est le malade ne peut prétendre en savoir autant que l'offreur qu'est le médecin. En France, il n'a même pas le droit d'y songer puisque se croire l'égal du médecin est un délit potentiel, celui de pratique illégale de la médecine. Mais cette inégalité n'est pas inéluctable, et tous les systèmes de santé ont prévu l'introduction d'un tiers qui en sait autant que le médecin et peut évaluer ce qu'il fait et ce qu'il prescrit. En France, le tiers en question est la Sécurité sociale ; en Angleterre, c'est l'Etat ; aux Etats-Unis, ce sont des compagnies d'assurances privées. Pour être cohérente, l'introduction de ce tiers devrait se faire dans un cadre concurrentiel. Elle devrait refuser le monopole et permettre à quiconque le souhaite de proposer d'assurer les patients et de couvrir leur risque santé.

Il y aurait ce faisant une multiplication des intervenants dans ce secteur, multiplication elle-même conforme à la logique concurrentielle. En effet, cette multiplication, c'est ce que nous avons appelé l'atomicité. Pour reprendre ce que disait Dupont de Nemours, la concurrence " dégoutte des entreprises inconsidérées et même aux spéculations raisonnables ". L'atomicité garantit que les spéculations restent " raisonnables " car elle rend les gestionnaires responsables de leurs actes. En cas d'erreur, ils risquent leur mort économique au travers de leur faillite. En revanche, le monopole ou l'oligopole jouissent de l'impunité. La réalité économique obéit à un principe que les économistes appellent le " too big to fail " (" trop gros pour échouer " ou " trop gros pour avoir tort "). Au-delà d'une certaine part de marché, au-delà d'une certaine taille, une entreprise ne meurt pas sans que les pouvoirs publics se précipitent pour éviter les

licenciements massifs et les pertes de production. La sidérurgie française ne s'est restructurée qu'en liaison avec l'Etat parce que ses mutations ne signifiaient pas la fermeture de tel ou tel haut fourneau mais la disparition d'usines considérables et le sinistre économique de régions entières. De même, la Sécurité sociale jouit de son monopole pour réclamer sans cesse à l'Etat plans de sauvetage et augmentations de cotisations sans que ses responsables n'aient de compte à rendre ni de crainte à avoir sur la pérennité et la survie de leur institution. Concrètement, l'impact le plus net de l'atomicité est l'impossibilité pour un des acteurs du marché de fixer le prix. Celui-ci se forme sur le marché et s'impose à tous.

La dernière condition de la concurrence est l'homogénéité, c'est-à-dire la capacité de tout un chacun de savoir ce qu'il achète et ce qu'il vend. Si cette hypothèse est la moins évidente pour quiconque observe l'activité économique, elle n'en est pas moins très importante, car elle suppose qu'il y a sur le marché un nombre fini de produits. L'idée d'homogénéité est houscoulée par la dynamique commerciale actuelle car, au fur et à mesure que le progrès technique se développe, la réponse aux attentes du consommateur se diversifie et s'adapte en permanence. Naguère, on achetait une automobile en tout point semblable à celle de son voisin. Aujourd'hui, on dispose du sur-mesure, et la notion d'automobile devient de plus en plus floue, ce qui rend de plus en plus aléatoire la possibilité pour chacun de cerner son acte d'achat. Conséquence, la notion même de prix d'un bien devient de moins en moins nette.

La mesurabilité par le prix reste néanmoins au centre de l'économie de marché. Et qui dit prix dit monnaie. Pour Roger Guesnerie, l'actuel professeur d'économie au Collège de France et donc de ce fait le lointain successeur du Michel Chevalier dont parle Walras ci-dessus, l'économie de marché se caractérise même exclusivement par la propriété privée et l'échange monétaire (Guesnerie, 2006).

Monnaie et paradoxe du monopole

La monnaie a ceci de particulier qu'elle est gérée par une pyramide institutionnelle dont le sommet est un monopole. Comme le rappelle Walras dans le texte déjà cité, certains économistes font de la création de monnaie une activité économique comme les autres et considèrent que chercher à la réguler est une atteinte à la liberté du commerce et de l'industrie. Pourtant, la banque centrale s'est introduite dans l'histoire de façon très pragmatique, avec comme mission d'éviter les fluctuations trop importantes de la quantité de monnaie en circulation et d'éviter la faillite des systèmes financiers. Elle est le gestionnaire ultime des dettes, c'est-à-dire du temps, dans une économie où l'on raisonne en équilibre entre l'offre et la demande selon une perspective statique.

ANNONCES

Ministère de l'Economie et des Finances
CPDM (M.A.E.C-M.E.F-M.F.P.T.M.A-M.C.I.T-M.J. -M.R.P.s.C-;vf.E.D.D)

PLAN PREVISIONNEL DE PASSATION DE MARCHES POUR L' INEE 2020

Réf.	Réalisations envisagées	Sources de Financement	Type de marché	Mode de Passation	Date prévue de lancement de la procédure de sélection	Date prévue d'attribution du contrat	Date prévue de démarrage des prestations	Date prévue d'achèvement des prestations	Budget prévisionnel
Autorité contractante : Ministère de l'emploi, de la Jeunesse et des Sport									
1	Acquisition d'équipements sportifs	Etat	Fournitures	AON	25 Mai	15 juillet	15 Aout	15 Septembre	4.000.000
2	Equipements des maisons des jeunes et stades	Etat	Fournitures	AON	05 Avril	20 Mai	20 juin	20 Juillet	2.500.000

Le Secrétaire Général

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
Honneur – Fraternité – Justice

MINISTÈRE DES FINANCES

COMMISSION FISCALE INTER-ETATS

UNITE MIXTE CHARGÉE DU REGIME FISCAL ET DOUANIER APPLICABLE AUX
SOUS-TRAITANTS DU PROJET GAZIER GRAND-TORTUE/AHMEYIM (GTA)

Nouakchott, le 9 juin 2020

Objet : Avis d'Appel d'offres (AAO) - Matériels roulants.
Réf : MR-01/UM-GTA/2020

1- Suite à la décision finale d'investissement pour le développement du champ gazier Grand-Tortue/Ahmeymim (GTA), le Sénégal et la Mauritanie ont signé, le 21 décembre 2018, un Acte additionnel relatif au régime fiscal et douanier applicable aux sous-traitants du projet gazier GTA.

Pour la mise en œuvre dudit Acte additionnel, il a été mis en place une Unité mixte chargée de la gestion, de la liquidation, du contrôle, du contentieux et du recouvrement des impôts, droits et taxes dus par les sous-traitants du projet GTA.

1- L'Unité mixte, basée à Nouakchott, dispose d'une antenne à Dakar.

2- L'Unité mixte, pour l'exécution de ses missions, se propose d'acquiescer des matériels roulants alloués en trois (03) lots distincts.

3- L'Unité mixte sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir des matériels roulants en trois (03) lots :

- Lot 1 : un (01) véhicule 4 x 4 station wagon, châssis long à cinq portes, pour l'antenne de Nouakchott ;
- Lot 2 : cinq (05) véhicules 4 x 4 station wagon, type SUV à cinq portes, pour l'antenne de Nouakchott ;
- Lot 3 : deux (02) véhicules 4 x 4 station wagon, type SUV à cinq portes, pour l'antenne de Dakar.

Les variantes ne sont pas autorisées.

Les offres peuvent porter sur un (01) ou plusieurs des lots.

4. La passation du marché sera conduite par Appel d'offres ouvert à tous les candidats éligibles.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires auprès du Responsable administratif et financier de l'Unité mixte, sise à Teyragh Zeina, lot 80 ext. Château d'eau, numéro 27.641 - Nouakchott (Mauritanie) ou par courriel (csiby@minfinances.sn et mouldne-jib@yahoo.com) ou plus tard le 13 juillet 2020 à 11 heures 00. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats présents à l'adresse ci-après, le 13 juillet 2020 à 11 heures 30 minutes :

Unité mixte, Teyragh Zeina, lot 80 ext. Château d'eau, numéro 27.641
Nouakchott, Mauritanie

pour les trois (3) derniers exercices (2017-2018-2019), lesquels devront faire ressortir sa capacité financière à exécuter le marché en cas d'attribution ;

b. Le candidat doit prouver, documentation à l'appui, qu'il satisfait aux exigences d'expérience ci-après : avoir réalisé au moins un marché similaire au cours des trois (3) dernières années (joindre les attestations de service fait, les procès-verbaux de réception définitive ou tout autre document pertinent) ;

c. Le candidat devra prouver l'existence d'un service après-vente (SAV) en Mauritanie et au Sénégal.

7. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après et par courriel (csiby@minfinances.sn et mouldne-jib@yahoo.com) ou plus tard le 13 juillet 2020 à 11 heures 00. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats présents à l'adresse ci-après, le 13 juillet 2020 à 11 heures 30 minutes :

Unité mixte, Teyragh Zeina, lot 80 ext. Château d'eau, numéro 27.641
Nouakchott, Mauritanie

8. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de :

- 66.660 MRU ou 1.000.000 FCFA pour le lot 1 : un (01) véhicule 4 x 4 station wagon, châssis long à cinq portes ;
- 100.000 MRU ou 1.500.000 FCFA pour le lot 2 : cinq (05) véhicules 4 x 4 station wagon, type SUV à cinq portes ;
- 40.000 MRU ou 600.000 FCFA pour le lot 3 : deux (02) véhicules 4 x 4 station wagon, type SUV à cinq portes.

La garantie de soumission devra rester valable, au moins vingt-huit (28) jours après l'expiration de la validité des offres.

Les offres devront demeurer valides pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de soumission.

LE DIRECTEUR DE L'UNITÉ MIXTE



AMI

FAX: 00 222 45 25 55 20

E-mail :

Chaabrim@gmail.com
amiakhbar@gmail.com

B P: 371/ 467



Borussia Dortmund – Hertha/ pronostic et pari

L'équipe est inarrêtable



Le Borussia Dortmund affronte ce samedi 6 juin 2020 le Hertha Berlin dans le cadre de la 30^e journée du championnat d'Allemagne. Cette rencontre promet de spectacle car les deux formations sont très en formes.

Si vous pensez que depuis le démarrage de la Bundesliga, Borussia joue brillamment, vous n'avez pas encore regardé le jeu produit par le Hertha qui n'a perdu que deux points en quatre matches. Les Berlinoises occupent actuellement la 9^e place et titillent la 6^e place, qualificative à l'Europa League.

Le Borussia a éclaboussé Paderborn 6-1 lors de la dernière journée et a remporté 7 victoires sur les 8 der-

niers matches du championnat. Ils n'ont perdu que face au Bayern (0-1).

Aussi bizarre que cela puisse paraître, Dortmund n'a pas fait le plein des points. En sept matches, il n'a réussi que 4 victoires. Mais à domicile, le haut classique a été joué onze fois sur quatorze (sur l'ensemble du championnat), ce qui montre que le collectif de Lucien Favre a été très performant.

Le club de la capitale a résisté à Leipzig et a battu avec la différence de 9-0 Hoffenheim, Augsburg et l'Union. Le changement d'entraîneur semble avoir donné un nouvel élan aux joueurs de Hertha. Les Berlinoises n'ont pas perdu depuis sept

matches, dont six ont fini par une victoire de plus de 2 buts marqués. En moyenne, Hertha a marqué plus de deux buts.

Le pari « les deux marqueront » a passé 7 fois sur 8 lors des matches en face-à-face, mais le total – seulement 4 fois.

Le Borussia doit gagner pour entrer à la Ligue des Champions avant qu'il n'y ait une place parmi les quatre premiers. Pour Borussia, Hummels peut ne pas jouer, la défense des hôtes dans ce cas s'affaiblit de quoi l'équipe de la capitale besoin. Je pense qu'il y a des buts par chacune des équipes – on prend cette mise sur 1xBet pour 1,60.

Mercato

Karl Toko-Ekambi, un Lion 100% lyonnais



A force de voir Jean-Michel Aulas lutter contre la décision de mettre un terme à la saison 2019-2020 de Ligue 1, amputée à cause de la crise liée à la pandémie de coronavirus, on oublierait presque qu'en ce début de mois de juin, le temps est aussi à la préparation de la saison 2020-2021. Et si le président de l'OL n'abandonne pas son combat, en coulisses, une première pierre du prochain édifice lyonnais a été posée et cimentée. Il a convaincu en seulement deux mois.

L'attaquant de 27 ans, champion d'Afrique en 2017 avec le Cameroun, était prêt à Lyon par le club espagnol de Villarreal depuis le mois de janvier. Avec l'interruption

des compétitions mi-mars, Karl Toko-Ekambi n'a pas eu le temps de se montrer énormément. En l'espace de deux mois, il a joué 12 rencontres (Ligue 1, Coupe de France et Ligue des champions confondues), inscrit deux buts et distribué trois passes décisives.

Un temps de jeu et un rendement suffisants, toutefois, pour que l'Olympique lyonnais décide de lever l'option d'achat du joueur. D'abord cédé en janvier par le « Sous-marin jaune » sous la forme d'un prêt payant de 4 millions d'euros, l'ancien joueur du Paris FC et d'Angers est recruté pour les quatre prochaines saisons. Comme le précède Lyon, l'option d'achat de ce transfert s'élève à 11,5 millions

d'euros, somme à laquelle « pourra s'ajouter un maximum de 4 M€ d'incentives (bonus, ndlr) ainsi qu'un intéressement de 15 % sur la plus-value d'un éventuel futur transfert (50% si le transfert a lieu avant le 15/09/20) ».

L'avenir incertain d'Aouar, Dembélé et Depay.

Le recrutement du Lion indomptable, polyvalent sur le front de l'attaque, s'inscrit aussi dans le flou qui entoure l'Olympique lyonnais. Le club, 7^e de la Ligue 1 au moment de l'arrêt de la compétition, n'est pour l'instant pas qualifié pour une Coupe d'Europe la saison prochaine (il jouera peut-être la prochaine Ligue Europa s'il bat le Paris Saint-Germain en finale de la Coupe de la Ligue, programmée en août). Et durant le mercato estival, plusieurs armes offensives de l'OL pourraient plier bagages.

Le milieu offensif Houssem Aouar est annoncé ailleurs. Moussa Dembélé serait, selon les rumeurs, très courtisé en Angleterre par Manchester United. Reste encore le cas Memphis Depay, dont la lourde blessure mi-décembre 2019 (ainsi que celle de Jeff Reine-Adélaïde) mi-décembre 2019 a motivé l'arrivée de Karl Toko-Ekambi. Le futur du Néerlandais est pour l'heure inconnu, mais il pourrait s'écrire loin

Grain de sel

Syndrome d'inanité

La presse demeure incontestablement une institution non gouvernementale indispensable à l'exercice et à l'expression de la démocratie. Après un foisonnement des journaux dans notre pays, à mettre sans doute sur « l'enthousiasme du berger », ceux-ci n'ont pas survécu à l'absence d'un mode de financement adapté et d'un contenu professionnalisé et au coup de grâce porté par l'émergence de la presse en ligne. De nombreux titres se sont alors métamorphosés en formats numériques.

Même la récente généreuse subvention de l'impression à hauteur de 85% n'y fit rien.

Ils sont réellement en état de mort cérébrale, fatalement atteints du syndrome d'inanité.

Que Dieu ait pitié de leurs âmes, si jamais ils en ont eues...

HMS

Fédération internationale d'athlétisme

Affaire Diack «c'est un procès hors du commun»

Sport, dopage et corruption... Le procès de Lamine Diack, l'ancien patron de la Fédération internationale d'athlétisme, doit reprendre aujourd'hui devant le tribunal correctionnel de Paris. Il s'était ouvert en janvier pour être aussitôt reporté. Et à moins d'un nouveau report, ce procès se déroulera jusqu'au 18 juin. Lamine Diack est soupçonné d'avoir mis sur pied un vaste système de corruption destiné à protéger des athlètes russes dopés. Lamine Diack est jugé, ainsi que son fils Papa Massata Diack qui, lui, vit toujours au Sénégal. Journaliste d'investigation au quotidien français « Le Monde », Yann Bouchez a pu consulter le dossier d'instruction.

RFI : C'est un procès hors du commun qui commence aujourd'hui. Que peut-on en attendre ?

Yann Bouchez : Oui, c'est un procès hors du commun déjà parce que le principal prévenu, Lamine Diack, est un ancien président de la Fédération d'athlétisme pendant 16 ans, de 1999 à 2015. En fait dans ce procès, il y a deux affaires en une. D'un côté, les cas de dopage dans l'athlétisme russe qui auraient été mis sur le tapis en échange d'argent. Et de l'autre, de l'argent qui aurait été détourné en marge de contrats de sponsoring, et là, les sommes s'élèveraient à plusieurs millions d'euros. Donc, tout l'enjeu du procès va être de bien comprendre comment tout ce pacte de corruption a pu avoir lieu.

Une affaire qui mêle le sport au business, le dopage, les relations de famille. Tout y est ?

Oui. Tout y est. Et on pourrait ajouter la géopolitique aussi, puisque la Russie qui est un grand pays de l'athlétisme où le dopage a été institutionnalisé avec des hauts dirigeants impliqués. Et la Russie aurait trouvé en Lamine Diack et en son fils deux alliés de poids pour mettre sous le tapis des cas de dopage.



Oui. Lamine Diack l'a reconnu devant les enquêteurs fin 2015. Il a expliqué qu'ils avaient trouvé une sorte de marché, de pacte avec les Russes pour cacher des cas de dopage, ne pas les révéler en échange d'un million et demi d'euros pour financer des élections au Sénégal.

Y a-t-il des éléments accablants dans le dossier que vous avez pu consulter ?

Oui, il y a des éléments accablants qui se trouvent notamment dans les transferts d'argent depuis les différentes sociétés de Papa Massata Diack, son fils. Il y a des dizaines et des dizaines de virements. On arrive à reconstituer les flux d'argent et notamment, le chantage fait à certains athlètes russes et les sommes reçues. Il y a notamment une société écran à Singapour, qui s'appelle « Black Tidings », et qui a été utilisée pour, à un moment, rembourser une athlète russe, une marathonnienne russe très connue, Liliya Shobukhova, et qui, elle, était mécontente parce qu'elle avait payé des centaines de milliers d'euros pour justement passer entre les mailles du filet, et elle a eu des problèmes finalement avec l'Agence anti-dopage. Donc, elle s'est retournée en disant : moi, j'ai donné de l'argent et au final, je ne suis pas protégée, remboursez-moi. Et donc cette société basée à Singapour a remboursé Liliya Shobukhova. Et c'est cela qui a fait démarrer l'affaire fin 2015. C'est qu'on a la preuve de ces virements.